

**MEMORIAL**  
Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



**MEMORIAL**  
Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxembourg

**RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS**

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 585

12 août 1998

**SOMMAIRE**

AKB International S.A., Luxembourg . . . . . page	28038	Hatresko S.A., Luxembourg . . . . .	28061
(The) Alger American Asset Growth Fund, Sicav, Luxembourg . . . . .	28072	Helsinn International S.A., Luxembourg . . . . .	28062
Alienor S.A., Luxembourg . . . . .	28073	Hobell S.A., Luxembourg . . . . .	28062
Bocampton Immobilière S.A., Luxembourg . . . . .	28037	Hydra Investissements S.A., Luxembourg . . . . .	28063
Bocimar Luxembourg S.A., Luxembourg . . . . .	28037	Ikaloë S.A., Luxembourg . . . . .	28063
Bonito Properties, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	28077	Immobilien Bunt Beteiligungsgesellschaft A.G., Lu- xembourg . . . . .	28064
BTAC, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	28043	Immobilier du Square S.A., Luxembourg . . . . .	28063
Bug Investment und Beteiligung Holding S.A., Lu- xembourg . . . . .	28037	Inco Holding S.A., Luxembourg . . . . .	28064
Cala Immo S.A., Luxembourg . . . . .	28050	Industrial Properties S.A., Luxembourg . . . . .	28064
Cargo-Trailer S.A., Foetz . . . . .	28051	Internationale Streck- und Verbandsgesellschaft A.G., Luxembourg . . . . .	28065
Churchill Invest S.A., Luxembourg . . . . .	28052	J.E.L. S.A., Luxembourg . . . . .	28065
CMB T Investments Luxembourg S.A., Luxembourg	28051	Karma International, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	28065
Codemaco S.A.H., Luxembourg . . . . .	28052	Kenzimmo S.A., Luxembourg . . . . .	28066
Compagnie Financière Ottomane S.A., Luxembourg	28051	Klößner-Finanz S.A., Luxembourg . . . . .	28066
Costasol Properties S.A., Luxembourg . . . . .	28053	K & M Holding S.A., Luxembourg . . . . .	28067
C.T.S., Centre de Traitement et de Services S.A., Luxembourg . . . . .	28053	(D')Krapperten, S.à r.l., Steinfort . . . . .	28053
Delimmobil S.A., Mamer . . . . .	28052	Lafonte S.A., Luxembourg . . . . .	28064
Dr Koch Investment und Beteiligung S.A., Luxem- bourg . . . . .	28050	Leuchtur S.A., Luxembourg . . . . .	28067
Elite - Motors, S.à r.l., Fentange . . . . .	28055	Leverre International S.A., Luxembourg . . . . .	28045
Energietechnik S.A., Luxembourg . . . . .	28054	L & N, S.à r.l., Bettembourg . . . . .	28067
Entrepharm S.A., Luxembourg . . . . .	28053	Luminvest S.A., Luxembourg . . . . .	28065
Envirotrans S.A., Luxembourg . . . . .	28055	Lux-Manutentions S.A., Bertrange . . . . .	28068
E.R.N.E. S.A., Entreprises Réunies Nationales Etrangères, Luxembourg . . . . .	28044	Luxmarine S.A., Luxembourg . . . . .	28067
Esterafael S.A., Luxembourg . . . . .	28055	Manubat-Lux, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	28036
Euromodal-Sud, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	28055	Melopon S.A., Luxembourg . . . . .	28066
European High Tech Participations S.A., Luxem- bourg . . . . .	28056	Mille-Services Luxembourg, S.à r.l., Esch-sur-Alzette	28066
Finoper Holding S.A., Luxembourg . . . . .	28056	MTO Gulux, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	28067
F.I.P. Financière d'Investissements Privés S.A., Lu- xembourg . . . . .	28056	Nautilux S.A., Luxembourg . . . . .	28068
Foncière d'Hôtellerie S.A., Luxembourg . . . . .	28056	Nea Sophia S.A., Luxembourg . . . . .	28068
Fred Alger International Advisory S.A., Luxembourg	28057	NETnet International S.A., Luxembourg . . . . .	28069
Freedom S.A., Luxembourg . . . . .	28057	Next, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	28069
Frey Cargo Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	28058	Olfex S.A., Luxembourg . . . . .	28068
Friture Irène S.A., Bertrange . . . . .	28057	Pafire Holding S.A., Luxembourg . . . . .	28070
F.S.C. S.A., Luxembourg . . . . .	28056	Pam Finance Holding S.A., Luxembourg . . . . .	28070
Geo Holding S.A., Luxembourg . . . . .	28057	Pastel Consulting S.A., Luxembourg . . . . .	28080
Getradel S.A., Luxembourg . . . . .	28057	Patpharm Holding S.A., Luxembourg . . . . .	28079
Gnauti Sauton S.A., Luxembourg . . . . .	28058	PBC Lux S.A., Luxembourg . . . . .	28069
(A) Graesch S.C.I., Bertrange . . . . .	28075	Promotra S.A., Dudelange . . . . .	28080
Green Arrow Holding S.A., Luxembourg . . . . .	28062	Putnam International Advisory Company S.A., Luxembourg . . . . .	28080
Groupe Wenmec S.A.H., Luxembourg . . . . .	28058	Rhò, G.m.b.H., Niederanven . . . . .	28034
Guardian Europe Financial Services S.A., Dudelange . . . . .	28059, 28061	Stahl- und Metallunternehmensholding S.A., Luxem- bourg . . . . .	28079
		Techolding S.A., Luxembourg . . . . .	28071, 28072
		Vamlux Holding S.A., Luxembourg . . . . .	28070

**Rhò, G.m.b.H., Gesellschaft mit beschränkter Haftung.**  
Gesellschaftssitz: L-6940 Niederanven, 205, route de Trèves.

—  
STATUTEN

Im Jahre eintausendneunhundertachtundneunzig, den siebenundzwanzigsten Mai.  
Vor dem unterzeichneten Notar Reginald Neuman, mit Amtswohnsitz in Luxemburg.

Sind erschienen:

- 1.- Herr Dr. Hannes Enthofer, Betriebswirt, wohnhaft in Germergrasse, 46, A-2500 Baden, andurch vertreten durch Maître Annick Braun, maître en droit, wohnhaft in Luxemburg, auf Grund einer Vollmacht unter Privatschrift, gegeben am 10. Mai 1998, hier beigebogen,  
2.- Herr Patrick Haas, titulaire d'une maîtrise en sciences économiques, wohnhaft in 205, route de Trèves, L-6940 Luxemburg, andurch vertreten durch Maître Annick Braun, vorgenannt, auf Grund einer Vollmacht unter Privatschrift, gegeben am 10. Mai 1998, hier beigebogen.  
Vorgenannte Personen, vertreten wie vorbenannt, ersuchten den unterzeichneten Notar die Satzung einer von ihnen zu gründenden Gesellschaft mit beschränkter Haftung wie folgt zu dokumentieren.

**Kapitel I.- Zweck, Benennung, Sitz, Dauer**

**Art. 1.** Zwischen den Inhabern der hiermit geschaffenen Anteile wird eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung gegründet, die geregelt wird durch die bestehenden gesetzlichen Bestimmungen und durch die hiernach folgenden Statuten.

**Art. 2.** Die Gesellschaft trägt die Bezeichnung Rhò, GmbH.

**Art. 3.** Der Sitz der Gesellschaft ist in Niederanven.

Dieser Sitz kann innerhalb der Gemeinde Niederanven durch einfachen Beschluß des oder der Gesellschaftsführer verlegt werden, und innerhalb des Großherzogtums nur mit der Genehmigung der Generalversammlung beschließend wie bei Satzungsänderungen.

**Art. 4.** Gegenstand und Zweck der Gesellschaft ist die Durchführung sämtlicher Geschäfte welche direkt oder indirekt mit dem Erwerb, der Verwaltung der Kontrolle und der Verwertung von Beteiligungen an allen Unternehmen zusammenhängen.

Sie kann ihre Mittel verwenden für die Schaffung, Verwaltung, Verwertung und Liquidation eines Portfolios, das sich aus allen Arten von Wertpapieren und Patenten zusammensetzt, sowie zum Erwerb von Wertpapieren und Patenten durch Einlagen, Zeichnung, Festübernahme und Kaufoption oder auf jede andere Art und Weise. Die Gesellschaft kann diese Wertpapiere durch Verkauf, Übertragung, Austausch oder sonst wie realisieren, diese Wertpapiere und Patente auswerten, den Unternehmen an denen sie beteiligt ist, jede Art von Unterstützung, Darlehen, Vorschüssen oder Garantien gewähren.

Sie kann alle kommerziellen, industriellen und finanziellen Geschäfte betätigen, welche ihr für die Ausführung des Gesellschaftszweckes nützlich erscheinen.

**Art. 5.** Die Gesellschaft ist gegründet für eine unbegrenzte Dauer. Die Auflösung der Gesellschaft kann nur erfolgen durch Beschluß einer außergewöhnlichen Generalversammlung welche wie bei Satzungsabänderungen beschließt.

**Kapitel II.- Gesellschaftskapital, Gesellschaftsanteile**

**Art. 6.** Das Gesellschaftskapital beträgt fünfhunderttausend (500.000,-) Luxemburger Franken und ist eingeteilt in fünfhundert (500) Anteile zu je eintausend (1.000,-) Luxemburger Franken, welche voll eingezahlt sind.

Diese Anteile wurden gezeichnet durch:

1.- Herr Dr. Hannes Enthofer, vorbenannt, zweihundertfünfzig Anteile . . . . . 250

2.- Herr Patrick Haas, vorbenannt, zweihundertfünfzig Anteile . . . . . 250

Total: fünfhundert Anteile . . . . . 500

Die Gesellschafter erklären daß die vorerwähnten Einlagen voll eingezahlt worden sind, so daß die Summe von fünfhunderttausend (500.000,-) Luxemburger Franken ab heute der Gesellschaft zur Verfügung steht, was die Gesellschafter gegenseitig anerkennen.

Wenn, und so lang wie ein Gesellschafter alle Anteile besitzt, ist die Gesellschaft eine Einmanngesellschaft im Sinn von Artikel 179(2) des Gesetzes über die kommerziellen Gesellschaften; in diesem Fall finden unter anderem die Artikel 200-1 und 200-2 desselben Gesetzes Anwendung.

**Art. 7.**

**7.1. Verkauf unter Lebenden**

Die Übertragung von Anteilen an Nicht-Gesellschafter kann nur stattfinden, mit der Einwilligung der Gesellschafter welche drei Viertel des Gesellschaftskapitals vertreten, die Anteile des Zedenten einbegriffen.

In jedem Fall hat der oder die andere(n) Gesellschafter ein Vorkaufsrecht auf diese Anteile.

In diesem Fall muß der Verkäufer den Mitgesellschafter(n) per Einschreiben über seine Verkaufsabsichten informieren.

Der (die) Mitgesellschafter hat (haben) dann die Möglichkeit:

a) die zum Verkauf angebotenen Gesellschaftsanteile zu dem von der letzten Generalversammlung festgelegten Preis zu kaufen, und dies im Verhältnis zu den von ihnen gehaltenen Gesellschaftsanteilen,

b) oder dem Verkäufer seine eigenen Gesellschaftsanteile zu dem spätestens am 31. Dezember jedes Jahres einstimmig festgelegten Preis zu verkaufen. Der ursprüngliche Verkäufer hat dann die Pflicht, die somit angebotenen Gesellschaftsanteile zu kaufen und zu bezahlen.

Der (die) Mitgesellschafter muß (müssen) seine (ihre) Absichten innerhalb von einem Monat ab dem Datum des Erhalts des Einschreibebriefes vom Verkäufer mitteilen. Hat (haben) der (die) Gesellschafter innerhalb dieser Frist nicht Position genommen, wird sein (ihr), Schweigen als Verzicht auf die Geltendmachung seines (ihres) Verkaufsrechts respektive seiner (ihrer) Option gedeutet.

Haben die Mitgesellschafter ihre Option unter b) angemeldet, so hat der ursprüngliche Verkäufer die Pflicht die somit angebotenen Gesellschaftsanteile innerhalb von sechzig (60) Tagen, ab dem Datum der Optionsanmeldung, zu bezahlen.

#### **7.2. Verkauf im Fall des Todes eines Gesellschafters**

Im Fall des Todes eines Gesellschafters muß (müssen) der (die) Mitgesellschafter die Anteile des verstorbenen Gesellschafters kaufen, und dies im Verhältnis der von ihnen gehaltenen Gesellschaftsanteile.

Der Kaufpreis wird bestimmt durch den Wert der Anteile, wie er beim letzten Jahresabschluß am 31. Dezember von den Gesellschaftern festgelegt wurde.

Der Kaufpreis ist zahlbar innerhalb von einem Jahr ab dem Datum des Ablebens des Gesellschafters.

#### **7.3. Konkurs eines Gesellschafters**

Im Fall des Konkurs eines Gesellschafters können die Firmenanteile nur an den (die) Mitgesellschafter abgetreten werden.

#### **7.4. Gesellschaftsvertrag**

Der Käufer der Gesellschaftsanteile ist automatisch durch den Kauf an den Gesellschaftsvertrag gebunden.

#### **7.5. Erben, Gläubiger**

Die Gläubiger, Berechtigte oder/und Erben eines Gesellschafters können in keinem Fall Antrag auf Siegelanlegung am Gesellschaftseigentum oder an Gesellschaftsunterlagen stellen. Sie können keinen gerichtlichen Inventar der Firmenaktive erstellen lassen.

#### **7.6. Sonstiges**

Die Übertragung der Anteile sind der Gesellschaft und Dritten gegenüber erst rechtswirksam, nachdem sie gemäss Artikel 1690 des luxemburger Zivilgesetzbuches der Gesellschaft zugestellt oder von ihr in einer notariellen Urkunde angenommen worden sind.

### **Kapitel III.- Geschäftsführung**

**Art. 8.** Die Gesellschaft hat zwei Geschäftsführer.

Die Gesellschaft wird durch die gemeinsame Unterschrift der Geschäftsführer vertreten. Die Geschäftsführer sind jederzeit ad nutum abberufbar.

Die Generalversammlung der Gesellschafter bestimmt die Dauer des Mandates des oder der Geschäftsführer sowie deren Entgelt.

Alles was nicht der Generalversammlung der Gesellschafter ausschließlich vorbehalten ist, fällt in die Befugnisse der Geschäftsführer.

### **Kapitel IV.- Geschäftsjahr - Gewinnverteilung**

**Art. 9.** Das Geschäftsjahr beginnt am ersten Januar eines jeden Jahres und endet am 31. Dezember.

**Art. 10.** Über die Geschäfte der Gesellschaft wird nach handelsüblichem Brauch und den gesetzlichen Vorschriften Buch geführt. Am Ende eines jeden Geschäftsjahres wird durch die Geschäftsführung ein Inventar, eine Bilanz und eine Gewinn- und Verlustrechnung aufgestellt.

Die jährlichen Konten, so wie vom Gesetz bestimmt, müssen in den zwölf Monaten nach Jahresabschluß den Gesellschaftern vorgelegt werden und in den gesetzlichen Formen veröffentlicht werden.

Das Kreditsaldo der Bilanz wird nach Abzug aller Unkosten und gesetzlichen Reserve der Generalversammlung der Gesellschafter zur Verfügung gestellt.

**Art. 11.** Die jährliche Generalversammlung der Gesellschafter beschließt bis spätestens zum 31. Dezember eines jeden Jahres, einstimmig den jeweiligen Wert der Gesellschaftsanteile gemäss Artikel 7 dieses Gesellschaftsvertrages.

### **Kapitel V.- Liquidation, Gesetzliche Bestimmungen**

**Art. 12.** Die eventuelle Liquidation der Gesellschaft wird von einem Liquidator ausgeführt der von der Generalversammlung der Gesellschafter emannt wird.

Das Kreditsaldo der Liquidation wird unter die Gesellschafter im Verhältnis zur Zahl ihrer Anteile aufgeteilt.

Die eventuellen Verluste werden in gleichem Verhältnis unter die Gesellschafter aufgeteilt. Kein Gesellschafter haftet jedoch über den Betrag seiner Einlage hinaus.

**Art. 13.** Für sämtliche in Gegenwärtigem nicht vorgesehenen Punkte gilt das Gesetz über die Gesellschaften mit beschränkter Haftung vom 18. September 1933, sowie das Gesetz über die Handelsgesellschaften vom 10. August 1915, und dessen Abänderungen.

#### *Übergangsbestimmung*

Das erste Geschäftsjahr beginnt mit der Gründung und endet am 31. Dezember 1998.

#### *Gründungskosten*

Der Betrag der Kosten, Ausgaben, Entgelte oder Belastungen jeder Art, die der Gesellschaft zufallen oder die ihr aus Anlaß ihrer Gründung angelastet werden, beläuft sich auf ungefähr vierzigtausend (40.000,-) Luxemburger Franken.

#### *Ausserordentliche Generalversammlung*

Sodann haben sich die Komparenten zu einer außerordentlichen Generalversammlung, zu der sie sich als ordentlich einberufen betrachten zusammengefunden, und einstimmig folgende Beschlüsse gefaßt:

1) Die Versammlung ernennt zur Geschäftsführern für eine unbestimmte Dauer wird ernannt:

- Herr Dr. Hannes Enthofer, vorgenannt,
- Herr Patrick Haas, vorgenannt.

2) Die Anschrift der Gesellschaft lautet:

205, route de Trèves, L-6940 Niederanven.

Worüber Urkunde, geschehen und aufgenommen in Luxemburg, Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die Komparenten, vertreten wie vorbenannt, alle dem instrumentierenden Notar, nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben alle mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: A. Braun, R. Neuman.

Enregistré à Luxembourg, le 29 mai 1998, vol. 108S, fol. 17, case 3. – Reçu 5.000 francs.

*Le Receveur (signé):* J. Muller.

Für gleichlautende Abschrift, der vorgenannten Gesellschaft zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, erteilt.

Luxemburg, den 5. Juni 1998.

R. Neuman.

(23318/226/153) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 1998.

### **MANUBAT-LUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

Siège social: L-1120 Luxembourg, 2, rue D'Allamont.

#### STATUTS

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit, le vingt-huit mai.

Par-devant Maître Christine Doerner, notaire de résidence à Bettembourg.

Ont comparu:

Madame Marcelle Colemonts, demeurant à B-4330 Grace-Hollogne, 37, rue Guétry;

ici représentée par Monsieur Carlos Marques, comptable, demeurant à Luxembourg;

agissant en vertu d'une procuration spéciale sous seing privé en date du 20 avril 1998;

laquelle procuration a été paraphée ne varietur par les parties et le notaire et restera annexée au présent acte avec lequel elle sera soumise ensemble aux formalités de l'enregistrement;

ci-après dénommée «le comparant».

Lequel comparant a requis le notaire instrumentaire de documenter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée unipersonnelle qu'il déclare constituer.

**Art. 1<sup>er</sup>.** La société prend la dénomination de MANUBAT-LUX, S.à r.l.

**Art. 2.** Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés.

**Art. 3.** La société a pour objet le dessin industriel pour le compte d'architectes et d'ingénieurs, ainsi que toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières, se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement.

**Art. 4.** La durée de la société est indéterminée.

**Art. 5.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année. Par dérogation, le premier exercice social commence le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 1998.

**Art. 6.** Le capital social est fixé à cinq cent mille francs (500.000,-), représenté par cent (100) parts sociales de cinq mille francs (5.000,-) chacune.

Toutes ces parts ont été entièrement souscrites par l'associé unique Madame Marcelle Colemonts, prédate.

Ces parts ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

**Art. 7.** Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle dans l'actif social et dans les bénéfices.

**Art. 8.** a) La cession entre vifs:

Tant que la société ne comprendra qu'un associé, celui-ci sera libre de céder tout ou partie des parts à qui il entend.

b) La transmission pour cause de mort:

Le décès de l'associé unique n'entraîne pas la dissolution de la société. Si l'associé unique n'a laissé aucune disposition de dernières volontés concernant l'exercice des droits afférents aux parts sociales, lesdits droits seront exercés par les héritiers et légataires régulièrement saisis ou envoyés en possession, proportionnellement à leurs droits dans la succession, jusqu'au partage desdites parts ou jusqu'à la délivrance de legs portant sur celles-ci.

Pour le cas où il y aurait des parts sociales non proportionnellement partageables, lesdits héritiers et légataires auront l'obligation pour lesdits parts sociales de désigner un mandataire.

**Art. 9.** La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, choisis par l'associé qui fixe leurs pouvoirs. Ils peuvent être à tout moment révoqués par décision des associés.

A moins que l'associé n'en décide autrement, le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société en toutes circonstances.

**Art. 10.** Simples mandataires de la société, le ou les gérants ne contractent en raison de leurs fonctions aucune obligation personnelle relativement à celles-ci, ils ne seront responsables que de l'exécution de leur mandat.

**Art. 11.** Chaque année, le 31 décembre, il sera dressé un inventaire de l'actif et du passif de la société. Le bénéfice net constaté, déduction faite des frais généraux, traitements et amortissements, sera réparti de la façon suivante:

- cinq pour cent (5,00 %) pour la constitution d'un fonds de réserve légal, dans la mesure des dispositions légales;
- le solde restera à la libre disposition de l'associé.

**Art. 12.** En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, désignés par les associés.

**Art. 13.** Pour tout ce qui n'est pas prévu aux présents statuts, les parties s'en réfèrent aux dispositions légales.

*Frais*

Le montant des frais généralement quelconques incombant à la société en raison de sa constitution s'élève approximativement à quarante mille francs (40.000,-).

*Assemblée générale*

Et à l'instant, l'associé unique, agissant en lieu et place de l'assemblée générale, fait désigner comme gérant technique Monsieur Roger Raymackers, demeurant à B-Mons-Lez-Liège, 4, rue de l'Aite.

Il peut engager valablement la société sans limitation de sommes.

Le siège social est établi à L-1120 Luxembourg, 2, rue d'Allamont.

Dont acte, fait et passé à Bettembourg, en l'étude.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont tous signé le présent acte avec le notaire.

Signé: C. Marques, C. Doerner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 3 juin 1998, vol. 835, fol. 5, case 11. – Reçu 5.000 francs.

*Le Receveur (signé): M. Ries.*

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bettembourg, le 8 juin 1998.

C. Doerner.

(23316/209/77) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 1998.

---

**BOCAMPTON IMMOBILIERE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 40.747.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 9 juin 1998, vol. 508, fol. 29, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(23340/677/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 1998.

---

**BOCIMAR LUXEMBOURG, Société Anonyme.**

Siège social: L-1637 Luxembourg, 9, rue Goethe.

R. C. Luxembourg B 35.272.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 5 juin 1998, vol. 508, fol. 15, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

BOCIMAR LUXEMBOURG

Signature

(23341/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 1998.

---

**BUG INVESTMENT UND BETEILIGUNG HOLDING S.A., Société Anonyme,  
(anc. UKRAINE HOLDING S.A.).**

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 48.638.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 5 juin 1998, vol. 508, fol. 17, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 juin 1998.

*Pour BUG INVESTMENT UND BETEILIGUNG HOLDING S.A.*

FIDUCIAIRE FORIG

Société Civile

Signature

(23345/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 1998.

---

**AKB INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.**  
Registered office: L-1724 Luxembourg, 43, boulevard du Prince Henri.

—  
STATUTES

In the year one thousand nine hundred and ninety-eight, on the twenty-fifth of May.  
Before Us, Maître Reginald Neuman, notary residing at Luxembourg.

There appeared:

1. TARIUS LTD, a company established under the laws of the British Virgin Islands, with head office at the British Virgin Islands, Akara Bldg., 24, De Castro Street, Wickhams Cay I, Road Town, Tortola, hereby represented by Mr Hakan Adolfson, company director, residing at Luxembourg, by virtue of a proxy established on May 20, 1998, which will remain annexed hereto, in certified copy;
  2. KRAUS MANAGEMENT S.A., a company established under the laws of the Niue Island, with head office at the Niue Island, No. 2, Commercial Centre Square, P.O. Box 71, Alofi, hereby represented by Mr Hakan Adolfson, prenamed, by virtue of a proxy established on May 20, 1998, which will remain annexed hereto, in certified copy;
- Such appearing parties, acting in the hereabove stated capacities, have drawn up the following articles of a joint stock company which they intend to organize among themselves.

**Name - Registered offices - Duration - Object - Capital**

**Art. 1.** Between the above-mentioned persons and all those that may become owners of the shares created hereafter, a joint stock company (société anonyme) is herewith organized under the name of AKB INTERNATIONAL S.A.

**Art. 2.** The registered offices are in Luxembourg-City.

The company may establish branch offices, subsidiaries, agencies or administrative offices in the Grand Duchy of Luxembourg as well as in foreign countries by a simple decision of the board of directors.

Without prejudice of the general rules of law governing the termination of contracts in case the registered office of the company has been determined by contract with third parties, the registered offices may be transferred to any other place within the Municipality of the registered offices by a simple decision of the board of directors.

If extraordinary events either political, economic or social that might create an obstacle to the normal activities at the registered offices or to easy communications of these offices with foreign countries should arise or be imminent, the registered offices may be transferred to another country till the complete cessation of these abnormal circumstances. This measure, however, shall not affect the nationality of the company, which will keep its Luxembourg nationality, notwithstanding the provisional transfer of its registered offices.

One of the executive organs of the company, which has powers to commit the company for acts of daily management, shall make this declaration of transfer of the registered offices and inform third persons.

**Art. 3.** The company is established for an unlimited period.

**Art. 4.** The purposes for which the company is formed are all transactions pertaining directly or indirectly to the taking of participating interests in any enterprises in whatever form, to the administration, the management, the control and the development of these participating interests.

It may particularly use its funds for the setting-up, the management, the development and the disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, participate in the creation, the development and the control of any enterprise, to acquire by way of investment, subscription, underwriting or by option to purchase and any other way whatever, securities and patents, to realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, have developed these securities and patents, grant to the companies in which it has participating interests any support, loans, advances or guarantees.

The company may take any action to safeguard its rights and make any transactions whatsoever which are directly or indirectly connected with its purposes and which are liable to further their development or extension.

The company has also for purpose all operations relating directly or indirectly to the activity of the issuing of invoices and statements and of collection of debts on its own account, and import and export of consumer goods.

It can act by itself or through the intermediary of third parties.

The company may also take participations either by subscription, contribution, association, merger, or by any other way in any company, firm or enterprise, firm, company and generally it can make industrial or commercial operations or acquire fixed assets or movables, directly or indirectly to enhance the value of the company.

**Art. 5.** The subscribed capital is fixed at one million two hundred and fifty thousand (1,250,000.-) Luxembourg francs, divided into ten (10) shares with a par value of one hundred and twenty-five thousand (125,000.-) Luxembourg francs each.

The shares are in registered or bearer form, at the option of the shareholders.

The subscribed capital of the corporation may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of incorporation.

The company may, to the extent and under the terms permitted by law, redeem its own shares.

**Management - Supervision**

**Art. 6.** The company is administered by a board of not less than three members, shareholders or not, who are elected for a term which may not exceed six years by the General Meeting of shareholders and who can be dismissed at any time.

In the event of a vacancy on the board of Directors elected by a meeting of shareholders, the remaining directors so elected have the right to provisionally fill the vacancy, such decision to be ratified by the next general meeting.

**Art. 7.** The board of directors chooses among its members a Chairman. The first chairman shall be appointed by the General Meeting. In the case the chairman is unable to carry out his duties, he is replaced by the director designated to this effect by the board.

The meetings of the board of directors are convened by the chairman or by any two directors.

The board can only validly debate and take decisions, if the majority of its members is present or represented, proxies between directors being permitted with the restriction that every director can represent only one of his colleagues.

The directors may cast their vote on the points of the agenda by letter, cable, telex or telefax, these last three to be confirmed by letter.

Resolutions in writing approved and signed by all directors shall have the same effect as resolutions voted at the directors' meetings.

**Art. 8.** All decisions by the board shall require an absolute majority. In case of an equality of votes, the chairman of the meeting carries the decision.

**Art. 9.** The minutes of the meetings of the board of directors shall be signed by all the directors having assisted at the debates.

The copies or extracts shall be certified conform by one director or by a proxy.

**Art. 10.** Full and exclusive powers for the administration and management of the company are vested in the board of directors, which alone is competent to determine all matters not reserved for the General Meeting by law or by the present articles.

**Art. 11.** The board of directors may delegate the daily management to directors or to third persons who need not be shareholders of the company. Delegation of daily management to a member of the board is subject to previous authorization by the General Meeting of shareholders.

**Art. 12.** Towards third parties the company is in all circumstances committed by the joint signatures of two directors or by the single signature of a delegate of the board acting within the limits of his powers. In their current relations, with the public administrations, the company is validly represented by one director, whose signature legally commits the company.

**Art. 13.** The company is supervised by one or several statutory auditors, who are appointed by the General Meeting which fixes their number and their remuneration.

The duration of the term of office of an auditor is fixed by the General Meeting. It may not, however, exceed six years.

#### **General Meeting**

**Art. 14.** The General Meeting represents the whole body of the shareholders. It has the most extensive powers to decide of the affairs of the company. The convening notices are made in the form and delay prescribed by law.

**Art. 15.** The annual General Meeting is held in the commune of the registered office at the place specified in the notice convening the meeting on the 6th of October of each year at 2.00 p.m.

If such a day is a holiday, the General Meeting will be held on the next following business day.

**Art. 16.** The directors or the auditor(s) may convene an extraordinary General Meeting. It must be convened at the request of shareholders representing one fifth of the company's capital.

**Art. 17.** Each share entitles to the casting of one vote.

#### **Business Year - Distribution of Profits**

**Art. 18.** The business year begins on the first of January and ends on the thirty-first of December of each year.

The board of directors draws up the annual accounts according to the legal prescriptions.

It submits these documents with a report of the company's operations one month at least before the Statutory General Meeting to the statutory auditor(s).

**Art. 19.** After deduction of general expenses and all charges, the balance represents the net profit of the company. Five (5) per cent of this net profit shall be allocated to the legal reserve fund. Such deduction will cease to be compulsory when the reserve fund reaches ten (10) per cent of the share capital of the company.

The balance is at the disposal of the General Meeting.

Advances on dividends may be paid by the board of directors in compliance with the legal requirements.

The General Meeting can decide to assign profits and distributable reserves to the reimbursement of the capital, without reducing the corporate capital.

#### **Dissolution - Liquidation**

**Art. 20.** The company may be dissolved by a decision of the General Meeting voting with the same quorum as for the amendment of the articles of incorporation.

Should the company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, legal or physical bodies, appointed by the General Meeting which will specify their powers and remunerations.

#### **General Dispositions**

**Art. 21.** As regards the matters which are not specified in the present articles, the parties refer and submit to the provisions of the Luxembourg law of August 10th, 1915, on commercial companies and to the laws modifying it.

*Transitory provisions*

The first financial year shall begin on the date of incorporation of the company and end on the 31st of December 1998.

The annual general meeting shall be held for the first time on the day, time and place as indicated in the articles of incorporation in 1999.

*Subscription*

The ten (10) shares have been subscribed to as follows:

1. TARIUS LTD, prenamed, five shares . . . . .	5
2. KRAUS MANAGEMENT S.A., prenamed, five shares . . . . .	5
Total: ten shares . . . . .	10

The subscribed capital has been entirely paid up in cash. The result is that as of now the company has at its disposal the sum of one million two hundred and fifty thousand (1,250,000.-) Luxembourg francs as was justified to the notary executing this deed who expressly certifies it.

*Verification*

The notary executing this deed declares that the conditions enumerated in article 26 of the law on commercial companies of August 10th, 1915, have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfilment.

*Expenses*

The amount of the expenses for which the company is liable as a result of its formation is approximately sixty-five thousand (65,000.-) Luxembourg francs.

*General Meeting*

The above-named parties, representing the whole of the subscribed capital, holding themselves to be duly convened, then held an extraordinary general meeting and unanimously passed the following resolutions:

- 1.- The company's address is fixed at L-1724 Luxembourg, 43, boulevard du Prince Henri.
- 2.- The following have been elected as directors, their mandate expiring at the issue of the annual general meeting to be held in the year 2003:
  - a) Mr Hakan Adolfson, company director, residing at Luxembourg, who is named chairman of the Board of Directors;
  - b) Mr Tobias von Neubronner, director, residing at Luxembourg;
  - c) Mr Christer Deckmark, director, residing at London (United Kingdom).
- 3.- The following has been appointed as statutory auditor his mandate expiring at the issue of the annual general meeting to be held in the year 2003.  
AUTONOME DE REVISION, société civile, with head office at Luxembourg.
- 4.- The board of directors is authorized to delegate the daily management to one or several of its members.

*Meeting of the Board of Directors*

The prenamed directors Mr Hakan Adolfson, Mr Tobias von Neubronner, represented by Mr Hakan Adolfson, prenamed, by virtue of a proxy under private seal given in Luxembourg, on the 13th of May 1998, annexed hereto, and Mr Christer Deckmark not being able to assist at the present board of meeting of directors following a letter dated on the 12th of May 1998, annexed hereto, then held a meeting to take the following resolution:

The board of directors names Mr Hakan Adolfson, prenamed, managing director of the company, which may validly engage the company under his sole signature.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that on request of the above named persons, this deed is worded in English followed by French translation; at the request of the same appearing persons, in case of divergences between the English and French text, the English version will be prevailing.

Whereof this notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the date named at the beginning of this deed.

This deed having been read to the appearing persons, known to the notary by name, civil status and residence, said persons appearing represented as pre indicated signed together with Us, the notary, this original deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit, le vingt-cinq mai.

Par-devant Maître Reginald Neuman, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

1. TARIUS LTD, une société de droit des Iles Vierges Britanniques, avec siège social aux Iles Vierges Britanniques, Akara Bldg., 24, De Castro Street, Wickhams Cay I, Road Town, Tortola, ici représentée par Monsieur Hakan Adolfson, administrateur de sociétés, demeurant à Luxembourg,  
en vertu d'une procuration établie le 20 mai 1998 ci-annexée, en copie conforme;
  2. KRAUS MANAGEMENT S.A., une société de droit de l'île Niue, avec siège social à l'île de Niue, No. 2, Commercial Centre Square, P.O. Box 71, Alofi, ici représentée par Monsieur Hakan Adolfson, préqualifié,  
en vertu d'une procuration établie le 20 mai 1998 ci-annexée, en copie conforme;
- Lesquels comparants, ès qualités qu'ils agissent, ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'ils vont constituer entre eux.

**Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Entre les personnes ci-avant désignées et toutes celles qui deviendraient dans la suite propriétaires des actions ci-après créées, il est formé une société anonyme sous la dénomination de AKB INTERNATIONAL S.A.

**Art. 2.** Le siège de la société est établi à Luxembourg-Ville.

Par simple décision du Conseil d'Administration, la société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la société est établi par contrat avec des tiers, le siège de la société pourra être transféré sur simple décision du Conseil d'Administration à tout autre endroit de la commune du siège.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou seront imminents, le siège social pourra être transféré à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

**Art. 3.** La société est établie pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent directement ou indirectement à son objet ou qui le favorisent.

La société a également pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à l'activité d'émission de factures et décomptes ainsi que de recouvrement de créances pour son propre compte, ainsi que l'importation et l'exportation de biens de consommation.

Elle peut agir par elle-même ou par l'intermédiaire de tiers.

La société peut également prendre des participations par souscription, apport, association, fusion ou de toute autre manière dans toutes sociétés ou firmes et en général, elle peut faire toutes opérations commerciales ou acquérir des biens mobiliers ou immobiliers, directement ou indirectement afin de valoriser la société.

**Art. 5.** Le capital souscrit est fixé à un million deux cent cinquante mille (1.250.000,-) francs luxembourgeois représenté par dix (10) actions d'une valeur nominale de cent vingt-cinq mille (125.000,-) francs luxembourgeois chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire.

Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La société peut, dans la mesure et aux conditions prescrites par la loi, racheter ses propres actions.

#### **Administration - Surveillance**

**Art. 6.** La société est administrée par un conseil, composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans par l'Assemblée générale des actionnaires et toujours révocables par elle.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

**Art. 7.** Le Conseil d'Administration élit parmi ses membres un président. Le premier président pourra être désigné par l'assemblée générale. En cas d'empêchement du président, l'administration désigné à cet effet par les administrateurs présents, le remplace.

Le Conseil d'Administration se réunit sur la convocation du président ou sur la demande de deux administrateurs.

Le Conseil ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs étant admis sans qu'un administrateur ne puisse représenter plus d'un de ses collègues.

Les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par lettre, télégramme, télex ou téléfax, ces trois derniers étant à confirmer par écrit.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

**Art. 8.** Toute décision du conseil est prise à la majorité absolue des votants. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion du conseil est prépondérante.

**Art. 9.** Les procès-verbaux des séances du Conseil d'Administration sont signés par les membres présents aux séances.

Les copies ou extraits seront certifiés conformes par un administrateur ou par un mandataire.

**Art. 10.** Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'Assemblée Générale.

**Art. 11.** Le Conseil d'Administration pourra déléguer tout ou partie de ses pouvoirs de gestion journalière à des administrateurs ou à des tierces personnes qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires de la société. La délégation à un administrateur est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

**Art. 12.** Vis-à-vis des tiers la société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs ou par la signature individuelle d'un délégué du Conseil dans les limites de ses pouvoirs. La signature d'un seul administrateur sera toutefois suffisante pour représenter valablement la société dans ses rapports avec les administrations publiques.

**Art. 13.** La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'Assemblée Générale qui fixe leur nombre et leur rémunération.

La durée du mandat de commissaire est fixée par l'Assemblée Générale. Elle ne pourra cependant dépasser six années.

#### **Assemblée générale**

**Art. 14.** L'Assemblée Générale réunit tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales. Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.

**Art. 15.** L'Assemblée Générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans la convocation, le six octobre de chaque année à 14.00 heures.

Si la date de l'assemblée tombe sur un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.

**Art. 16.** Une Assemblée Générale Extraordinaire peut être convoquée par le Conseil d'Administration ou par le(s) commissaire(s). Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant le cinquième du capital social.

**Art. 17.** Chaque action donne droit à une voix.

#### **Année sociale - Répartition des bénéfices**

**Art. 18.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Le Conseil d'Administration établit les comptes annuels tels que prévus par la loi.

Il remet ces pièces avec un rapport sur les opérations de la société un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire au(x) commissaire(s).

**Art. 19.** L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice il est prélevé cinq (5) pour cent pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix (10) pour cent du capital social.

Le solde est à la disposition de l'Assemblée Générale.

Le Conseil d'Administration pourra verser des acomptes sur dividendes sous l'observation des règles y relatives.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé soit réduit.

#### **Dissolution - Liquidation**

**Art. 20.** La société peut être dissoute par décision de l'Assemblée Générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommées par l'Assemblée Générale, qui détermine leurs pouvoirs.

#### **Disposition générale**

**Art. 21.** La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

#### *Dispositions transitoires*

La première année sociale commence le jour de la constitution de la société et se terminera le 31 décembre 1998.

L'assemblée annuelle se réunira pour la première fois au jour, heure et lieu indiqués aux statuts en 1999.

#### *Souscription*

Les dix (10) actions ont été souscrites comme suit par:

1. TARIUS S.A., préqualifiée, cinq actions . . . . .	5
2. KRAUS MANAGMENT S.A., préqualifiée, cinq actions . . . . .	5
Total: dix actions . . . . .	10

Ces actions ont été libérées intégralement par des versements en espèces, de sorte que la somme d'un million deux cent cinquante mille (1.250.000,-) francs luxembourgeois se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant qui le constate expressément.

#### *Constatation*

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

#### *Evaluation*

Les parties ont évalué les frais incombant à la société du chef de sa constitution à environ soixante-cinq mille (65.000,-) francs luxembourgeois.

#### *Assemblée générale*

Et immédiatement après la constitution de la société, les actionnaires représentant l'intégralité du capital social et se considérant dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale et ont pris, à l'unanimité, les décisions suivantes:

1.- L'adresse de la société est fixée à L-1724 Luxembourg, 43, boulevard du Prince Henri.

2.- Sont appelés aux fonctions d'administrateurs, leur mandat expirant à l'issue de l'assemblée générale annuelle à tenir en l'an 2003:

a) Monsieur Hakan Adolfson, administrateur de sociétés, demeurant à Koerich, qui est nommé président du conseil d'administration;

b) Monsieur Tobias von Neubronner, administrateur de sociétés, demeurant à Luxembourg;

c) Monsieur Christer Deckmark, administrateur de sociétés, demeurant à Londres (Angleterre).

3.- Est appelée aux fonctions de commissaire son mandat expirant à l'issue de l'assemblée générale annuelle à tenir en l'an 2003.

AUTONOME DE REVISION, société civile, avec siège social à Luxembourg.

4.- Le conseil d'administration est autorisé à déléguer ses pouvoirs de gestion journalière à un ou plusieurs de ses membres.

#### *Réunion du Conseil d'Administration*

Ensuite les administrateurs préqualifiés, Monsieur Hakan Adolfson, Monsieur Tobias von Neubronner, représentés par Monsieur Hakan Adolfson, préqualifié, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg, le 13 mai 1998, ci-annexée, et Monsieur Christer Deckmark, ne pouvant pas assister à la présente réunion du conseil d'administration selon lettre du 12 mai 1998, ci-annexée, se sont réunis en conseil pour prendre la résolution suivante:

Le conseil nomme Monsieur Hakan Adolfson, préqualifié, administrateur-délégué de la société, avec pouvoir d'engager la société sous sa seule signature.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire des comparants, connu du notaire par nom, prénom, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: H. Adolfson, R. Neuman.

Enregistré à Luxembourg, le 25 mai 1998, vol. 108S, fol. 5, case 7. – Reçu 12.500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

Pour copie conforme, délivrée à la demande de ladite société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 juin 1998.

R. Neuman.

(23305/226/363) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 1998.

#### **BTAC, S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

Registered office: L-2449 Luxembourg, 4, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 56.796.

#### DISSOLUTION

In the year one thousand nine hundred and ninety-eight, on the twenty-eighth of May.

Before Us, Maître André Schwachtgen, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

JEMMA TRUST COMPANY LIMITED, a company with registered office in Templar House, Don Road, St. Helier, Jersey JE4 8WH (Channel Islands),

here represented by Mrs Kristel Segers, company director, residing in Luxembourg,

by virtue of a proxy given in St. Helier, Jersey, on May 11th, 1998,

said proxy, after signature ne varietur by the proxy holder and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed in the same time with the registration authorities.

Such appearing party through its proxy holder has requested the notary to state that:

– The appearing party is the only partner of the «one-man limited company» (société à responsabilité limitée unipersonnelle) existing under the name of BTAC, S.à r.l., R. C. B Number 56.796, with registered office in Luxembourg.

– The company has been incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary dated October 31st, 1996, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Number 31 of 27 January 1997.

– The company's capital is set at one million two hundred and fifty thousand (1,250,000.-) Luxembourg francs, represented by one thousand two hundred and fifty (1,250) shares of a par value of one thousand (1,000.-) Luxembourg francs each, all entirely subscribed and fully paid in.

– The appearing party as sole shareholder of the company hereby resolved to proceed with the dissolution of the company with effect from today.

– It states as liquidator of the company that all the liabilities of BTAC, S.à r.l. have been settled.

– The activities of the company have ceased; all the assets of the company are allotted to the sole shareholder who will take over the payment of all liabilities, known or unknown, of the company dissolved; the liquidation of the company is thus considered as carried out and closed.

– It has fully knowledge of the articles of incorporation of the company and perfectly knows the financial situation of the company.

– It grants full discharge to the managers of the company for their mandates up to this date.

– The books and records of the dissolved company shall be kept for five (5) years at L-2449 Luxembourg, 4 boulevard Royal.

In faith of which We the undersigned notary set our hand and seal in Luxembourg City, on the day named at the beginning of the document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same person and in case of divergencies between the English and the French version, the English version will prevail.

The document having been read and translated to the mandatory of the appearing person, said mandatory signed with Us the notary the present original deed.

#### **Traduction française du texte qui précède:**

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit, le vingt-huit mai.

Par-devant Maître André Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

JEMMA TRUST COMPANY LIMITED, une société avec siège social à Templar House, Don Road, St. Helier, Jersey JE4 8WH (Iles Anglo Normandes),

ici représentée par Madame Kristel Segers, administrateur de sociétés, demeurant à Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à St. Helier, Jersey, le 11 mai 1998,

laquelle procuration après signature ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentaire demeurera annexée aux présentes pour être enregistrées en même temps.

Laquelle comparante par sa mandataire a requis le notaire instrumentaire d'acter:

– La comparante est la seule associée de la société à responsabilité limitée unipersonnelle existant sous la dénomination BTAC, S.à r.l., R. C. B n° 56.796, avec siège social à Luxembourg.

– La société a été constituée suivant acte du notaire instrumentaire en date du 31 octobre 1996, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 31 du 27 janvier 1997.

– Le capital social de cette société est d'un million deux cent cinquante mille (1.250.000,-) francs luxembourgeois représenté par mille deux cent cinquante (1.250) parts sociales ordinaires d'une valeur nominale de mille (1.000,-) francs luxembourgeois chacune, toutes intégralement souscrites et entièrement libérées.

– Par la présente la comparante en qualité d'associée unique prononce la dissolution anticipée de la société avec effet immédiat.

– La comparante en sa qualité de liquidateur de la société déclare que tout le passif de BTAC, S.à r.l. est réglé.

– Les activités de la société ont cessé; l'associée unique est investie de tout l'actif et elle réglera tout passif éventuel de la société dissoute; partant la liquidation de la société est à considérer comme faite et clôturée.

– Elle a pleinement connaissance des statuts de la société et de la situation financière de celle-ci.

– L'associée unique donne décharge pleine et entière au gérant de la société pour son mandat jusqu'à ce jour.

– Les documents et pièces relatifs à la société dissoute resteront conservés durant cinq (5) ans à L-2449 Luxembourg, 4, boulevard Royal.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate par les présentes qu'à la requête de la comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de la même personne et en cas de divergences entre les versions anglaise et française, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la comparante, elle a signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: K. Segers, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 3 juin 1998, vol. 108S, fol. 23, case 8. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

Pour expédition délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 juin 1998.

A. Schwachtgen.

(23344/230/85) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 1998.

### **E.R.N.E. S.A., ENTREPRISES REUNIES NATIONALES ETRANGERES S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

#### **DISSOLUTION**

##### *Extrait*

Il résulte d'un acte de dissolution, reçu par Maître Emile Schlessler, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 26 mai 1998, enregistré à Luxembourg, le 28 mai 1998, vol. 108S, fol. 13, case 1, que la société anonyme holding ENTREPRISES REUNIES NATIONALES ETRANGERES en abrégé E.R.N.E. S.A., avec siège social à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt, a été dissoute, que sa liquidation est close, les livres et documents sociaux étant conservés pendant cinq ans à Luxembourg, à l'ancien siège de la société.

Pour extrait conforme aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 juin 1998.

E. Schlessler  
Notaire

(23371/227/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 1998.

**LEVERRE INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.**  
Registered office: L-1724 Luxembourg, 43, boulevard du Prince Henri.

—  
STATUTES

In the year one thousand nine hundred and ninety-eight, on the twenty-fifth of May.  
Before Us, Maître Reginald Neuman, notary residing at Luxembourg.

There appeared:

1. TARIUS LTD, a company established under the laws of the British Virgin Islands, with head office at the British Virgin Islands, Akara Bldg., 24 De Castro Street, Wickhams Cay I, Road Town, Tortola, hereby represented by Mr Hakan Adolfson, company director, residing at Luxembourg, by virtue of a proxy established on May 20, 1998, which will remain annexed hereto, in certified copy;

2. KRAUS MANAGEMENT S.A., a company established under the laws of the Niue Island, with head office at the Niue Island, No. 2 Commercial Centre Square, P.O. Box 71, Alofi, hereby represented by Mr Hakan Adolfson, prenamed, by virtue of a proxy established on May 20, 1998, which will remain annexed hereto, in certified copy;

Such appearing parties, acting in the hereabove stated capacities, have drawn up the following articles of a joint stock company which they intend to organize among themselves.

**Name - Registered offices - Duration - Object - Capital**

**Art. 1.** Between the above-mentioned persons and all those that may become owners of the shares created hereafter, a joint stock company (société anonyme) is herewith organized under the name of LEVERRE INTERNATIONAL S.A.

**Art. 2.** The registered offices are in Luxembourg-City.

The company may establish branch offices, subsidiaries, agencies or administrative offices in the Grand Duchy of Luxembourg as well as in foreign countries by a simple decision of the board of directors.

Without prejudice of the general rules of law governing the termination of contracts in case the registered office of the company has been determined by contract with third parties, the registered offices may be transferred to any other place within the Municipality of the registered offices by a simple decision of the board of directors.

If extraordinary events either political, economic or social that might create an obstacle to the normal activities at the registered offices or to easy communications of these offices with foreign countries should arise or be imminent, the registered offices may be transferred to another country till the complete cessation of these abnormal circumstances. This measure, however, shall not affect the nationality of the company, which will keep its Luxembourg nationality, notwithstanding the provisional transfer of its registered offices.

One of the executive organs of the company, which has powers to commit the company for acts of daily management, shall make this declaration of transfer of the registered offices and inform third persons.

**Art. 3.** The company is established for an unlimited period.

**Art. 4.** The purposes for which the company is formed are all transactions pertaining directly or indirectly to the taking of participating interests in any enterprises in whatever form, to the administration, the management, the control and the development of these participating interests.

It may particularly use its funds for the setting-up, the management, the development and the disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, participate in the creation, the development and the control of any enterprise, to acquire by way of investment, subscription, underwriting or by option to purchase and any other way whatever, securities and patents, to realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, have developed these securities and patents, grant to the companies in which it has participating interests any support, loans, advances or guarantees.

The company may take any action to safeguard its rights and make any transactions whatsoever which are directly or indirectly connected with its purposes and which are liable to further their development or extension.

The company has also for purpose all operations relating directly or indirectly to the activity of the issuing of invoices and statements and of collection of debts on its own account, and import and export of consumer goods.

It can act by itself or through the intermediary of third parties.

The company may also take participations either by subscription, contribution, association, merger, or by any other way in any company, firm or enterprise, firm, company and generally it can make industrial or commercial operations or acquire fixed assets or movables, directly or indirectly to enhance the value of the company.

**Art. 5.** The subscribed capital is fixed at one million two hundred and fifty thousand (1,250,000.-) Luxembourg francs, divided into ten (10) shares with a par value of one hundred and twenty-five thousand (125,000.-) Luxembourg francs each.

The shares are in registered or bearer form, at the option of the shareholders.

The subscribed capital of the corporation may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of incorporation.

The company may, to the extent and under the terms permitted by law, redeem its own shares.

**Management - Supervision**

**Art. 6.** The company is administered by a board of not less than three members, shareholders or not, who are elected for a term which may not exceed six years by the General Meeting of shareholders and who can be dismissed at any time.

In the event of a vacancy on the board of Directors elected by a meeting of shareholders, the remaining directors so elected have the right to provisionally fill the vacancy, such decision to be ratified by the next general meeting.

**Art. 7.** The board of directors chooses among its members a Chairman. The first chairman shall be appointed by the General Meeting. In the case the chairman is unable to carry out his duties, he is replaced by the director designated to this effect by the board.

The meetings of the board of directors are convened by the chairman or by any two directors.

The board can only validly debate and take decisions, if the majority of its members is present or represented, proxies between directors being permitted with the restriction that every director can represent only one of his colleagues.

The directors may cast their vote on the points of the agenda by letter, cable, telex or telefax, these last three to be confirmed by letter.

Resolutions in writing approved and signed by all directors shall have the same effect as resolutions voted at the directors' meetings.

**Art. 8.** All decisions by the board shall require an absolute majority. In case of an equality of votes, the chairman of the meeting carries the decision.

**Art. 9.** The minutes of the meetings of the board of directors shall be signed by all the directors having assisted at the debates.

The copies or extracts shall be certified conform by one director or by a proxy.

**Art. 10.** Full and exclusive powers for the administration and management of the company are vested in the board of directors, which alone is competent to determine all matters not reserved for the General Meeting by law or by the present articles.

**Art. 11.** The board of directors may delegate the daily management to directors or to third persons who need not be shareholders of the company. Delegation of daily management to a member of the board is subject to previous authorization by the General Meeting of shareholders.

**Art. 12.** Towards third parties the company is in all circumstances committed by the joint signatures of two directors or by the single signature of a delegate of the board acting within the limits of his powers. In their current relations, with the public administrations, the company is validly represented by one director, whose signature legally commits the company.

**Art. 13.** The company is supervised by one or several statutory auditors, who are appointed by the General Meeting which fixes their number and their remuneration.

The duration of the term of office of an auditor is fixed by the General Meeting. It may not, however, exceed six years.

#### **General Meeting**

**Art. 14.** The General Meeting represents the whole body of the shareholders. It has the most extensive powers to decide of the affairs of the company. The convening notices are made in the form and delay prescribed by law.

**Art. 15.** The annual General Meeting is held in the commune of the registered office at the place specified in the notice convening the meeting on the 6th of October of each year at 10.00 p. m.

If such a day is a holiday, the General Meeting will be held on the next following business day.

**Art. 16.** The directors or the auditor(s) may convene an extraordinary General Meeting. It must be convened at the request of shareholders representing one fifth of the company's capital.

**Art. 17.** Each share entitles to the casting of one vote.

#### **Business Year - Distribution of Profits**

**Art. 18.** The business year begins on the first of January and ends on the thirty-first of December of each year.

The board of directors draws up the annual accounts according to the legal prescriptions.

It submits these documents with a report of the company's operations one month at least before the Statutory General Meeting to the statutory auditor(s).

**Art. 19.** After deduction of general expenses and all charges, the balance represents the net profit of the company. Five (5) per cent of this net profit shall be allocated to the legal reserve fund. Such deduction will cease to be compulsory when the reserve fund reaches ten (10) per cent of the share capital of the company.

The balance is at the disposal of the General Meeting.

Advances on dividends may be paid by the board of directors in compliance with the legal requirements.

The General Meeting can decide to assign profits and distributable reserves to the reimbursement of the capital, without reducing the corporate capital.

#### **Dissolution - Liquidation**

**Art. 20.** The company may be dissolved by a decision of the General Meeting voting with the same quorum as for the amendment of the articles of incorporation.

Should the company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, legal or physical bodies, appointed by the General Meeting which will specify their powers and remunerations.

#### **General Dispositions**

**Art. 21.** As regards the matters which are not specified in the present articles, the parties refer and submit to the provisions of the Luxembourg law of August 10th, 1915 on commercial companies and to the laws modifying it.

#### *Transitory Provisions*

The first financial year shall begin on the date of incorporation of the company and end on the 31st of December 1998.

The annual general meeting shall be held for the first time on the day, time and place as indicated in the articles of incorporation in 1999.

#### *Subscription*

The ten (10) shares have been subscribed to as follows:

1. TARIUS LTD, prenamed, five shares . . . . .	5
2. KRAUS MANAGEMENT S.A., prenamed, five shares . . . . .	5
Total: ten shares . . . . .	10

The subscribed capital has been entirely paid up in cash. The result is that as of now the company has at its disposal the sum of one million two hundred and fifty thousand (1,250,000.-) Luxembourg francs as was justified to the notary executing this deed who expressly certifies it.

#### *Verification*

The notary executing this deed declares that the conditions enumerated in article 26 of the law on commercial companies of August 10th, 1915 have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfilment.

#### *Expenses*

The amount of the expenses for which the company is liable as a result of its formation is approximately sixty-five thousand (65,000.-) Luxembourg francs.

#### *General Meeting*

The abovenamed parties, representing the whole of the subscribed capital, holding themselves to be duly convened, then held an extraordinary general meeting and unanimously passed the following resolutions:

- 1.- The company's address is fixed at L-1724 Luxembourg, 43, boulevard du Prince Henri.
- 2.- The following have been elected as directors, their mandate expiring at the issue of the annual general meeting to be held in the year 2003:
  - a) Mr Hakan Adolfson, company director, residing at Luxembourg, who is named chairman of the Board of Directors;
  - b) Mr Tobias von Neubronner, director, residing at Luxembourg;
  - c) Mr Christer Deckmark, director, residing at London (United Kingdom).
- 3.- The following has been appointed as statutory auditor his mandate expiring at the issue of the annual general meeting to be held in the year 2003  
AUTONOME DE REVISION, société civile, with headoffice at Luxembourg.
- 4.- The board of directors is authorized to delegate the daily management to one or several of its members.

#### *Meeting of the Board of Directors*

The prenamed directors Mr Hakan Adolfson, Mr Tobias von Neubronner, represented by Mr Hakan Adolfson, prenamed, by virtue of a proxy under private seal given in Luxembourg, on the 13th of May 1998, annexed hereto, and Mr Christer Deckmark not being able to assist at the present board of meeting of directors following a letter dated on the 12th of May 1998, annexed hereto, then held a meeting to take the following resolution:

The board of directors names Mr Hakan Adolfson, prenamed, managing director of the company, which may validly engage the company under his sole signature.

The undersigned notary, who understands and speaks, herewith states that on request of the above named persons, this deed is worded in English followed by French translation; at the request of the same appearing persons, in case of divergences between the English and French text, the English version will be prevailing.

Whereof this notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the date named at the beginning of this deed.

This deed having been read to the appearing persons, known to the notary by name, civil status and residence, said persons appearing represented as preindicated signed together with us, the notary, this original deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit, le vingt-cinq mai.

Par-devant Maître Reginald Neuman, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

1. TARIUS LTD, une société de droit des Iles Vierges Britanniques, avec siège social aux Iles Vierges Britanniques, Akara Bldg., 24 De Castro Street, Wickhams Cay I, Road Town, Tortola, ici représentée par Monsieur Hakan Adolfson, administrateur de sociétés, demeurant à Luxembourg,

en vertu d'une procuration établie le 20 mai 1998 ci-annexée, en copie conforme;

2. KRAUS MANAGEMENT S.A., une société de droit de l'Île Niue, avec siège social à l'Île de Niue, No. 2 Commercial Centre Square, P. O. Box 71, Alofi, ici représentée par Monsieur Hakan Adolfson, préqualifié,

en vertu d'une procuration établie le 20 mai 1998 ci-annexée, en copie conforme;

Lesquels comparants, ès qualités qu'ils agissent, ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'ils vont constituer entre eux.

#### **Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Entre les personnes ci-avant désignées et toutes celles qui deviendraient dans la suite propriétaire des actions ci-après créées, il est formé une société anonyme sous la dénomination de LEVERRE INTERNATIONAL S.A.

**Art. 2.** Le siège de la société est établi à Luxembourg-Ville.

Par simple décision du Conseil d'Administration, la société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la société est établi par contrat avec des tiers, le siège de la société pourra être transféré sur simple décision du Conseil d'Administration à tout autre endroit de la commune du siège.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou seront imminents, le siège social pourra être transféré à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

**Art. 3.** La société est établie pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent directement ou indirectement à son objet ou qui le favorisent.

La société a également pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à l'activité d'émission de factures et décomptes ainsi que de recouvrement de créances pour son propre compte, ainsi que l'importation et l'exportation de biens de consommation.

Elle peut agir par elle-même ou par l'intermédiaire de tiers.

La société peut également prendre des participations par souscription, apport, association, fusion ou de toute autre manière dans toutes sociétés ou firmes et en général, elle peut faire toutes opérations commerciales ou acquérir des biens mobiliers ou immobiliers, directement ou indirectement afin de valoriser la société.

**Art. 5.** Le capital souscrit est fixé à un million deux cent cinquante mille (1.250.000,-) francs luxembourgeois représenté par dix (10) actions d'une valeur nominale de cent vingt-cinq mille (125.000,-) francs luxembourgeois chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire.

Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La société peut, dans la mesure et aux conditions prescrites par la loi, racheter ses propres actions.

#### **Administration - Surveillance**

**Art. 6.** La société est administrée par un conseil, composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans par l'Assemblée générale des actionnaires et toujours révocables par elle.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

**Art. 7.** Le Conseil d'Administration élit parmi ses membres un président. Le premier président pourra être désigné par l'assemblée générale. En cas d'empêchement du président, l'administration désigné à cet effet par les administrateurs présents, le remplace.

Le Conseil d'Administration se réunit sur la convocation du président ou sur la demande de deux administrateurs.

Le Conseil ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs étant admis sans qu'un administrateur ne puisse représenter plus d'un de ses collègues.

Les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par lettre, télégramme, télex ou téléfax, ces trois derniers étant à confirmer par écrit.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

**Art. 8.** Toute décision du conseil est prise à la majorité absolue des votants. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion du conseil est prépondérante.

**Art. 9.** Les procès-verbaux des séances du Conseil d'Administration sont signés par les membres présents aux séances.

Les copies ou extraits seront certifiés conformes par un administrateur ou par un mandataire.

**Art. 10.** Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'Assemblée Générale.

**Art. 11.** Le Conseil d'Administration pourra déléguer tout ou partie de ses pouvoirs de gestion journalière à des administrateurs ou à des tierces personnes qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires de la société. La délégation à un administrateur est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

**Art. 12.** Vis-à-vis des tiers la société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs ou par la signature individuelle d'un délégué du Conseil dans les limites de ses pouvoirs. La signature d'un

seul administrateur sera toutefois suffisante pour représenter valablement la société dans ses rapports avec les administrations publiques.

**Art. 13.** La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'Assemblée Générale qui fixe leur nombre et leur rémunération.

La durée du mandat de commissaire est fixée par l'Assemblée Générale. Elle ne pourra cependant dépasser six années.

#### **Assemblée générale**

**Art. 14.** L'Assemblée Générale réunit tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales. Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.

**Art. 15.** L'Assemblée Générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans la convocation, le six octobre de chaque année à 10.00 heures.

Si la date de l'assemblée tombe sur un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.

**Art. 16.** Une Assemblée Générale Extraordinaire peut être convoquée par le Conseil d'Administration ou par le(s) commissaire(s). Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant le cinquième du capital social.

**Art. 17.** Chaque action donne droit à une voix.

#### **Année sociale - Répartition des bénéfices**

**Art. 18.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Le Conseil d'Administration établit les comptes annuels tels que prévus par la loi.

Il remet ces pièces avec un rapport sur les opérations de la société un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire au(x) commissaire(s).

**Art. 19.** L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice il est prélevé cinq (5) pour cent pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix (10) pour cent du capital social.

Le solde est à la disposition de l'Assemblée Générale.

Le Conseil d'Administration pourra verser des acomptes sur dividendes sous l'observation des règles y relatives.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé soit réduit.

#### **Dissolution - Liquidation**

**Art. 20.** La société peut être dissoute par décision de l'Assemblée Générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommées par l'Assemblée Générale, qui détermine leurs pouvoirs.

#### **Disposition générale**

**Art. 21.** La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

#### *Dispositions transitoires*

La première année sociale commence le jour de la constitution de la société et se terminera le 31 décembre 1998.

L'assemblée annuelle se réunira pour la première fois au jour, heure et lieu indiqués aux statuts en 1999.

#### *Souscription*

Les dix (10) actions ont été souscrites comme suit par:

1. TARIUS S.A., préqualifiée, cinq actions	5
2. KRAUS MANAGMENT S.A., préqualifiée, cinq actions	5
Total: dix actions	10

Ces actions ont été libérées intégralement par des versements en espèces, de sorte que la somme de un million deux cent cinquante mille (1.250.000,-) francs luxembourgeois se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant qui le constate expressément.

#### *Constataion*

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

#### *Evaluation*

Les parties ont évalué les frais incombant à la société du chef de sa constitution à environ soixante-cinq mille (65.000,-) francs luxembourgeois.

#### *Assemblée générale*

Et immédiatement après la constitution de la société, les actionnaires représentant l'intégralité du capital social et se considérant dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale et ont pris, à l'unanimité, les décisions suivantes:

1.- L'adresse de la société est fixée à L-1724 Luxembourg, 43, boulevard du Prince Henri.

2.- Sont appelés aux fonctions d'administrateurs, leur mandat expirant à l'issue de l'assemblée générale annuelle à tenir en l'an 2003:

a) Monsieur Hakan Adolfson, administrateur de sociétés, demeurant à Koerich, qui est nommé président du conseil d'administration;

b) Monsieur Tobias von Neubronner, administrateur de sociétés, demeurant à Luxembourg;

c) Monsieur Christer Deckmark, administrateur de sociétés, demeurant à Londres (Angleterre).

3.- Est appelée aux fonctions de commissaire son mandat expirant à l'issue de l'assemblée générale annuelle à tenir en l'an 2003:

AUTONOME DE REVISION, société civile, avec siège social à Luxembourg.

4.- Le conseil d'administration est autorisé à déléguer ses pouvoirs de gestion journalière à un ou plusieurs de ses membres.

*Réunion du Conseil d'Administration*

Ensuite les administrateurs préqualifiés, Monsieur Hakan Adolfson, Monsieur Tobias von Neubronner, représentés par Monsieur Hakan Adolfson, préqualifié, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg, le 13 mai 1998, ci-annexée, et Monsieur Christer Deckmark, ne pouvant pas assister à la présente réunion du conseil d'administration selon lettre du 12 mai 1998, ci-annexée, se sont réunis en conseil pour prendre la résolution suivante:

Le notaire nomme Monsieur Hakan Adolfson, préqualifié, administrateur-délégué de la société, avec pouvoir d'engager la société sous sa seule signature.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire des comparants, connu du notaire par nom, prénom, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: H. Adolfson, R. Neuman.

Enregistré à Luxembourg, le 25 mai 1998, vol. 108S, fol. 5, case 9. – Reçu 12.500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

Pour copie conforme, délivrée à la demande de ladite société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 juin 1998.

R. Neuman.

(23315/226/367) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 1998.

**CALA IMMO S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 51.281.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 9 juin 1998, vol. 508, fol. 29, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(23348/677/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 1998.

**CALA IMMO S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 51.281.

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale des actionnaires de la société tenue en date du 18 mai 1998 que l'assemblée confirme le mandat d'administrateur-délégué de Madame Joëlle Mamane.

Pour extrait sincère et conforme.

Enregistré à Luxembourg, le 9 juin 1998, vol. 508, fol. 29, case 2. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(23349/677/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 1998.

**DR KOCH INVESTMENT UND BETEILIGUNG S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 5 juin 1998, vol. 508, fol. 17, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 juin 1998.

*Pour DR KOCH INVESTMENT UND*

*BETEILIGUNG S.A.*

*FIDUCIAIRE FORIG*

*Société civile*

*Signature*

(23366/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 1998.



**CHURCHILL INVEST S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3, boulevard du Prince Henri.  
R. C. Luxembourg B 59.803.

Les comptes annuels au 31 décembre 1997, enregistrés à Luxembourg, le 8 juin 1998, vol. 508, fol. 19, case 12, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 juin 1998.

Pour la société  
Signature

(23352/729/000) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 1998.

**CHURCHILL INVEST S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3, boulevard du Prince Henri.  
R. C. Luxembourg B 59.803.

*Extrait de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires du 5 juin 1998*

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire de la société CHURCHILL INVEST S.A. tenue à Luxembourg, le 5 juin 1998, que:

- abstraction aux délais et formalités de convocation a été faite,
- le bilan au 31 décembre 1997 a été approuvé,
- la perte de 374.144 LUF a été reportée à l'exercice suivant,
- décharge a été accordée aux administrateurs pour la durée de leur mandat,
- décharge a été accordée au commissaire aux comptes pour la durée de son mandat,
- le transfert du siège social au 3, boulevard du Prince Henri, a été confirmé.

Pour extrait conforme  
Pour la société  
INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.  
Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 8 juin 1998, vol. 508, fol. 19, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(23353/749/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 1998.

**CODEMACO S.A.H., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.  
R. C. Luxembourg B 31.532.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 9 juin 1998, vol. 508, fol. 29, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 juin 1998.

CODEMACO S.A.H.  
Signature

(23355/588/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 1998.

**CODEMACO S.A.H., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.  
R. C. Luxembourg B 31.532.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 9 juin 1998, vol. 508, fol. 29, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 juin 1998.

CODEMACO S.A.H.  
Signature

(23356/588/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 1998.

**DELIMMOBIL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8214 Mamer, 12, rue Belair.  
R. C. Luxembourg B 25.311.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 25 mai 1998, vol. 507, fol. 82, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(23364/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 1998.

**COSTASOL PROPERTIES S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.  
R. C. Luxembourg B 53.864.

—  
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue en date du 4 juin 1998 que Madame Joëlle Mamane a été nommée au poste d'administrateur-délégué de la société.

Pour extrait sincère et conforme.

Enregistré à Luxembourg, le 9 juin 1998, vol. 508, fol. 29, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(23360/677/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 1998.

---

**C.T.S., CENTRE DE TRAITEMENT ET DE SERVICES, Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg.  
R. C. Luxembourg B 29.297.

—  
EXTRAIT

Il résulte d'une décision du conseil d'administration tenu le 20 mai au siège de la société que M. Mohamed Abdel Magid Menzalji a été nommé administrateur-délégué, avec pouvoir d'engager la société sous sa seule signature.

C.T.S. S.A.  
Signature

*Procès-verbal d'une réunion du conseil d'administration, tenu le 20 mai 1998 à 16.00 heures*

Conformément à l'article 6 des statuts, les administrateurs nomment à l'unanimité Monsieur Mohamed Abdel Magid Menzalji comme Administrateur-délégué avec pouvoir de signature individuelle.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, les administrateurs lèvent la séance, après lecture du procès-verbal qui est signé par les membres du conseil d'administration.

M. A. M. Menzalji

Sar Princesse H. B. Bandar  
B. Khaled B. Abdulaziz

A.D.F. SOCIETE AUXILIAIRE DE  
FINANCEMENT S.A., Genève

Enregistré à Luxembourg, le 9 juin 1998, vol. 508, fol. 27, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(23361/000/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 1998.

---

**D'KRAPPERTEN, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: Steinfort.  
R. C. Luxembourg B 52.150.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Capellen, le 5 juin 1998, vol. 133, fol. 39, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 juin 1998.

Signature.

(23365/773/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 1998.

---

**ENTREPHARM S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.  
R. C. Luxembourg B 44.627.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit, le dix-huit mai.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme ENTREPHARM S.A., établie et ayant son siège social à Luxembourg, 23, rue Beaumont, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 44.627.

La Société fut constituée suivant acte du notaire instrumentant en date du 23 juillet 1993, publié au Mémorial C, numéro 473 du 12 octobre 1993. Les statuts furent modifiés en date du 3 juin 1997 par acte du même notaire, publié au Mémorial C, numéro 497 du 12 septembre 1997 et en dernier lieu en date du 31 décembre 1997 par acte du même notaire, publié au Mémorial C, numéro 309 du 5 mai 1998.

La séance est ouverte à 10.30 heures sous la présidence de Monsieur Nico Schaeffer, docteur en droit, demeurant à Luxembourg.

Monsieur le président nomme comme secrétaire Mademoiselle Martine Schaeffer, maître en droit, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée élit scrutateurs Mademoiselle Hortense Muller, employée privée, demeurant à Dalheim et Madame Maria Longo, employée privée, demeurant à Mamer.

Monsieur le président expose ensuite:

1. - Qu'il résulte d'une liste de présence dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que les trois cent trente mille (330.000) actions d'une valeur nominale de mille (1.000,- LUF) francs chacune, constituant l'intégralité du

capital social de trois cent trente millions (330.000.000,- LUF) de francs luxembourgeois, sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduit, tous les actionnaires ayant accepté de se réunir sans convocation préalable.

Ladite liste de présence portant les signatures des actionnaires, tous présents ou représentés, restera annexée à la présente, ensemble avec les procurations des actionnaires représentés, qui ont été paraphées ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, pour être soumises en même temps aux formalités de l'enregistrement.

2. - Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

- 1) Dissolution de la Société;
- 2) Nomination d'un liquidateur;
- 3) Fixation des émoluments du liquidateur;
- 4) Détermination des pouvoirs du liquidateur qui seront ceux prévus aux articles 141 et ss. de la loi fondamentale sur les sociétés commerciales;
- 5) Divers.

L'assemblée a approuvé l'exposé de Monsieur le président et après avoir reconnu qu'elle a été régulièrement constituée et après en avoir délibéré, a pris les résolutions suivantes à l'unanimité des voix:

*Première résolution*

Il est décidé de dissoudre la Société et de la mettre en liquidation conformément à l'article 141 et suivants de la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales.

*Deuxième résolution*

L'assemblée décide de nommer liquidateur Mademoiselle Martine Schaeffer, maître en droit, demeurant à Luxembourg.

*Troisième résolution*

L'assemblée décide de fixer les émoluments du liquidateur à 150.000,- LUF.

*Quatrième résolution*

L'assemblée décide de conférer au liquidateur tous pouvoirs prévus par la loi luxembourgeoise et l'instruit de liquider la Société en conformité avec ladite loi.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 11.00 heures.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, les membres du bureau ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: N. Schaeffer, M. Schaeffer, H. Muller, M. Longo, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 27 mai 1998, vol. 1085, fol. 9, case 8. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 juin 1998.

*A. Schwachtgen.*

(23370/230/64) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 1998.

**ENERGIETECHNIC S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1750 Luxembourg, 47, avenue Victor Hugo.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire qui s'est tenue extraordinairement le 27 avril 1998 à Luxembourg*

1. L'Assemblée prend note de la démission de Messieurs Antonio Valente, Martin Maykranz et de Madame Josée Dondelinger au poste d'administrateur de la société et décide de nommer en remplacement des administrateurs démissionnaires:

- Monsieur Paul Blasius, demeurant à Am Bruch, 18 à L-8062 Bertrange,
- Monsieur Roland Haeck, demeurant au 24, rue de Velletri à L-4341 Esch-sur-Alzette,
- Monsieur Erny Betzen, demeurant au 3, rue des Noyers à L-7303 Steinsel.

2. L'Assemblée renouvelle pour une période de 1 an le mandat des administrateurs, Messieurs Luc Engeldinger, Erny Betzen, Fernand Richartz, Paul Blasius et Roland Haeck et le mandat du commissaire aux comptes UNIVERSALIA (FIDUCIAIRE) S.A. Leur mandat se terminera à l'issue de l'Assemblée Générale à tenir en 1999.

3. L'Assemblée prend acte de la démission de Monsieur Luc Engeldinger en tant qu'administrateur-délégué. Le nombre d'administrateur-délégué passe de deux à un. Monsieur Fernand Richartz reste le seul administrateur-délégué de la société.

Ces résolutions ont été adoptées à l'unanimité.

Pour copie conforme

Signature	Signature
Administrateur	Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 29 mai 1998, vol. 507, fol. 57, case 12. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(23369/643/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 1998.

**ELITE - MOTORS, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5811 Fentange, 134, rue de Bettembourg.

—  
Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 5 juin 1998, vol. 508, fol. 13, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 juin 1998.

Pour la société  
Signature

(23368/600/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 1998.

---

**ENVIROTRANS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 8, boulevard Joseph II.

—  
Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 4 juin 1998, vol. 508, fol. 8, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 juin 1998.

ENVIROTRANS S.A.  
Signature

(23372/694/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 1998.

---

**EUROMODAL-SUD, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Siège social: L-1117 Luxembourg, 51, rue Albert I<sup>er</sup>.

R. C. Luxembourg B 57.143.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 1996, enregistrés à Luxembourg, le 8 mai 1998, vol. 506, fol. 102, case 1, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 juin 1998.

Pour EUROMODAL-SUD, S.à r.l.

(23376/720/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 1998.

---

**ESTERAFEL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1136 Luxembourg, 6-12, place d'Armes.

R. C. Luxembourg B 32.141.

—  
Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 9 juin 1998, vol. 508, fol. 29, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(23373/677/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 1998.

---

**ESTERAFEL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1136 Luxembourg, 6-12, place d'Armes.

R. C. Luxembourg B 32.141.

## EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale des Actionnaires de la société en date du 9 mars 1998 que l'assemblée a confirmé le mandat d'administrateur-délégué de Madame Joëlle Mamane.

Pour extrait sincère et conforme.

Enregistré à Luxembourg, le 9 juin 1998, vol. 508, fol. 29, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(23374/677/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 1998.

---

**FONCIERE D'HOTELLERIE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1343 Luxembourg, 9, Montée de Clausen.

R. C. Luxembourg B 58.032.

—  
Constituée le 21 avril 1997 par-devant Maître Paul Decker, acte publié au Mémorial C de l'année 1997 à la page 12.217.

## EXTRAIT

Monsieur Martial Bello a démissionné de son poste de commissaire de la société en date du 21 mai 1998.

Pour extrait  
Signature

Le mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 8 juin 1998, vol. 508, fol. 22, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(23389/279/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 1998.

---

**FONCIERE D'HOTELLERIE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1343 Luxembourg, 9, Montée de Clausen.  
R. C. Luxembourg B 58.032.

Constituée le 21 avril 1997 par-devant Maître Paul Decker, acte publié au Mémorial C de l'année 1997 à la page 12.217.

—  
**EXTRAIT**

Mademoiselle Marie-Christine Valot a démissionné de son poste de commissaire de la société en date du 21 mai 1998.

Pour extrait  
Signature  
Le mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 8 juin 1998, vol. 508, fol. 22, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(23390/279/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 1998.

---

**EUROPEAN HIGH TECH PARTICIPATIONS, Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 3, place Dargent.  
R. C. Luxembourg B 44.323.

—  
Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 9 juin 1998, vol. 508, fol. 27, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 juin 1998.

(23386/696/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 1998.

---

**F.I.P. FINANCIERE D'INVESTISSEMENTS PRIVES S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.  
R. C. Luxembourg B 9.117.

—  
Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 4 juin 1998, vol. 508, fol. 7, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 juin 1998.

Pour F.I.P. FINANCIERE D'INVESTISSEMENTS PRIVES S.A.  
FIDUCIAIRE FERNAND FABER  
Signature

(23387/622/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 1998.

---

**FINOPER HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 52.780.

—  
Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 8 juin 1998, vol. 508, fol. 22, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 juin 1998.

Pour FINOPER HOLDING S.A.  
VECO TRUST S.A.  
Signature

(23388/744/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 1998.

---

**F.S.C. S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen.  
R. C. Luxembourg B 54.887.

—  
*Extrait des résolutions prises lors du Conseil d'Administration tenu le 4 mai 1998*

- la démission de Monsieur Adriano Giuliani de son mandat d'Administrateur est acceptée.  
- Monsieur Hubert Hansen, licencié en droit, demeurant à L-Mersch a été coopté administrateur de la société. Il terminera le mandat de son prédécesseur. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2001.

Certifié sincère et conforme  
F.S.C. S.A.  
Signatures  
Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 4 juin 1998, vol. 508, fol. 4, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(23396/526/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 1998.

---

**FRED ALGER INTERNATIONAL ADVISORY S.A., Société Anonyme.**

Registered office: Luxembourg, 11, rue Aldringen.  
R. C. Luxembourg B 55.674.

*Extract of the resolutions taken at the Annual General Meeting of 24 April 1998.*

- the following allocation of the results is approved:
- |  |     |            |
|--|-----|------------|
| - Net profit for the year . . . . .      | USD | 153.913,96 |
| - Legal reserve . . . . .                | USD | (7.695,69) |
| - Profit to be brought forward . . . . . | USD | 146.218,27 |
- Messrs Fred M. Alger III, David D. Alger and Gregory S. Duch are re-elected as Directors for a new term of one year, ending at the Annual General Meeting of 1999.
- ARTHUR ANDERSEN & CO., LUXEMBOURG, are re-elected as Statutory Auditor for a new term of one year, ending at the Annual General Meeting of 1999.

Certified true extract  
For FRED INTERNATIONAL ADVISORY S.A.  
KREDIETRUST  
Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 4 juin 1998, vol. 508, fol. 4, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(23391/526/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 1998.

**FREEDOM S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2310 Luxembourg, 6, avenue Pasteur.  
R. C. Luxembourg B 49.231.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 2 juin 1998, vol. 507, fol. 98, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
(23392/000/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 1998.

**FRITURE IRENE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8067 Bertrange, 16, rue du Charron.  
R. C. Luxembourg B 53.502.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Capellen, le 5 juin 1998, vol. 133, fol. 40, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 10 juin 1998. Signature.  
(23395/773/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 1998.

**GEO HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 41, avenue de la Gare.  
R. C. Luxembourg B 38.658.

Le bilan de la société au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 2 juin 1998, vol. 507, fol. 95, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 10 juin 1998. Pour la Société  
Signature  
Un mandataire

(23397/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 1998.

**GETRADEL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1022 Luxembourg, 9, rue Goethe.  
R. C. Luxembourg B 55.753.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 25 mai 1998, vol. 507, fol. 60, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. GETRADEL S.A.  
Société anonyme  
Signature

(23398/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 1998.

**FREY CARGO LUXEMBOURG, S.à r.l., Gesellschaft mit beschränkter Haftung.**

Gesellschaftssitz: L-1417 Luxemburg.

**AUSZUG**

Laut Urkunde, aufgenommen durch Notar Emile Schlessler, mit dem Amtswohnsitz in Luxemburg, am 19. Mai 1998, wird Artikel sechs der Satzung der Gesellschaft mit beschränkter Haftung FREY CARCO LUXEMBOURG, S.à r.l., mit Sitz in L-1417 Luxemburg, abgeändert wie folgt:

«Das Gesellschaftskapital beträgt fünfhunderttausend luxemburgische Franken (LUF 500.000,-) und ist eingeteilt in einhundert (100) voll eingezahlte Anteile zu je fünftausend luxemburgische Franken (LUF 5.000,-).

Diese einhundert (100) Anteile wurden von dem alleinigen Gesellschafter, der Aktiengesellschaft schweizerischen Rechtes FREY CARGOLOG AG., mit Gesellschaftssitz in CH-5036 Oberentfelden, gezeichnet.»

Infolge des Rücktrittes von Herrn Calros Holziken, von seinem Amt als administrativer Geschäftsführer wurde die Zahl der Geschäftsführer auf zwei festgesetzt.

Herr Nikolaus Engel, Speditionskaufmann, wohnt in D-50933 Köln, wurde auf unbestimmte Dauer zum technischen Geschäftsführer ernannt.

Herr Rudolf Mühlemann, Speditionskaufmann, wohnhaft in CH-Menziken, wurde auf unbestimmte Dauer zum administrativen Geschäftsführer ernannt.

Die Gesellschaft wird rechtmässig vertreten durch die alleinige Unterschrift des technischen Geschäftsführers oder durch die gemeinsame Unterschrift des administrativen und des technischen Geschäftsführers.

Für gleichlautenden Auszug, auf stempelfreiem Papier, zum Zwecke der Veröffentlichung im Mémorial erteilt.

Luxemburg, den 8. Juni 1998.

E. Schlessler.

(23393/227/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 1998.

**FREY CARGO LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1417 Luxemburg.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

E. Schlessler.

(23394/227/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 1998.

**GNAUTI SAUTON S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 11, avenue de la Liberté.

R. C. Luxembourg B 52.340.

Les comptes annuels au 31 décembre 1995, enregistrés à Luxembourg, le 8 mai 1998, vol. 506, fol. 102, case 1, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, le 8 juin 1998.

Pour GNAUTI SAUTON S.A.

(23399/720/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 1998.

**GNAUTI SAUTON S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 11, avenue de la Liberté.

R. C. Luxembourg B 52.340.

Les comptes annuels au 31 décembre 1996, enregistrés à Luxembourg, le 8 mai 1998, vol. 506, fol. 102, case 1, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, le 8 juin 1998.

Pour GNAUTI SAUTON S.A.

(23400/720/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 1998.

**GROUPE WENMEC S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 32.599.

*Extrait des délibérations de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue au siège social de la société en date du 2 janvier 1997 à 11.00 heures*

**Décisions**

Après délibérations, l'assemblée a décidé à l'unanimité:

- de fixer le nouveau siège social de la société à L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.

- de nommer en remplacement des administrateurs démissionnés les personnes suivantes:

- Monsieur Jean-Pierre Higuët, administrateur de sociétés, demeurant à B-1440 Braine-le-Château, 1, Sentier de Beauvegnies;

- Monsieur Stéphane Biver, employé privé, demeurant à B-6780 Selange, 11, rue Reichel;
- Monsieur Alexander Helm, employé privé, demeurant à B-6781 Wolkrange, 197, rue Albert 1<sup>er</sup>.
- de donner décharge aux administrateurs démissionnés pour l'exercice de leur fonction jusqu'à la date de leur démission, soit le 31 août 1994.
- de nommer en remplacement du commissaire aux comptes démissionné la personne suivante:
  - Monsieur Clive Godfrey, administrateur de sociétés, demeurant à B-1380 Ohain, 19, Chemin des Garmilles.
- de donner décharge au commissaire aux comptes démissionné pour l'exercice de sa fonction jusqu'à la date de sa démission, soit le 31 août 1994.

Le mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires statuant sur les comptes de l'année 1996.

Plus personne ne demandant la parole et l'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance à 12.00 heures.

Pour extrait conforme

Signature

*Un mandataire*

Enregistré à Luxembourg, le 9 juin 1998, vol. 508, fol. 29, case 10. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(23402/000/30) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 1998.

### **GUARDIAN EUROPE FINANCIAL SERVICES S.A., Société Anonyme.**

Registered office: L-3452 Dudelange, Zone Industrielle Wolser.

R. C. Luxembourg B 62.662.

In the year one thousand nine hundred and ninety-eight, on the twentieth day of May.

Before Us, Maître Emile Schlessler, notary public, residing in Luxembourg, 28, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Appeared:

Mr David B. Jaffe, general counsel, residing in Luxembourg, acting as proxy holder of the board of directors of GUARDIAN EUROPE FINANCIAL SERVICES S.A., a joint stock company, having its registered office in L-3452 Dudelange, Zone Industrielle Wolser, pursuant to a resolution of the board of directors passed on 13 May, 1998, a certified copy of which, signed *ne varietur* by the person appearing and the notary, will remain attached to this deed, who declared and required the notary to state that:

I.- GUARDIAN EUROPE FINANCIAL SERVICES S.A. was incorporated as a corporation in the form of a «société anonyme» by deed of the undersigned notary on 12 January 1998, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, number 264 on 22 April, 1998, registered at the Trade and Companies' Register in Luxembourg-City under section B and number 62.662, with a fully paid-up corporate capital of one million two hundred and fifty thousand Luxembourg francs (LUF 1,250,000.-) divided into 1,250 (one thousand and two hundred fifty) shares of one thousand Luxembourg francs (LUF 1,000.-) each.

Article five of the Articles of Incorporation states that:

«The subscribed capital is set at one million two hundred fifty thousand Luxembourg Francs (LUF 1,250,000.-), consisting of one thousand two hundred fifty (1,250) shares of a par value of one thousand Luxembourg Francs (LUF 1,000.-) per share, which have been entirely paid in.

The subscribed capital of the Corporation may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these Articles of Incorporation. The Corporation may, to the extent and under terms permitted by law, redeem its own shares.

The authorised capital of the Corporation is fixed at five billion Luxembourg Francs (LUF 5,000,000,000.-).

The board of directors is authorised, during a period of five years after the date of this deed to increase from time to time the subscribed capital, within the limits of the authorised capital, by issuing shares or other instruments representing such increased amount of capital. Such increased amount of capital may be subscribed for, sold and issued with or without a premium, as the board of directors may from time to time determine. The board of directors is specifically authorised to proceed to such issues without reserving for the then existing shareholders a preferential right to subscribe to the shares to be issued. The board of directors may delegate to any duly authorised director or officer of the Corporation, or to any other duly authorised person, the duties of accepting subscriptions and receiving payment for shares representing part or all of such increased amounts of capital.»

II.- The board of directors, in its meeting of 13 May, 1998, has resolved to increase the corporate capital of the corporation within the limits of the authorized capital by one billion two hundred and sixteen million Luxembourg francs (LUF 1,216,000,000.-) from one million and two hundred fifty thousand Luxembourg francs (LUF 1,250,000.-) to one billion two hundred seventeen million two hundred and fifty thousand Luxembourg francs (LUF 1,217,250,000.-), by the creation and issuance of one million two hundred sixteen thousand (1,216,000) new shares of a par value of one thousand Luxembourg francs (LUF 1,000.-) each, vested with the same rights and obligations as the shares existent.

III.- The board of directors has admitted to subscription of the new shares GUARDIAN GLASS ESPANIA, CENTRAL VIDRIERA S.A., having its registered office in E-01400 Llodio, Alava (Spain), José Matia, 36, for nine hundred and twenty-four thousand (924,000) new shares and by GUARDIAN NAVARRA S.A., having its registered office in E-31500 Tudela (Spain), Poligono Industrial Montes de Cierzo, C.N. 232, KM 86, for two hundred and ninety-two thousand (292,000) new shares.

IV.- All the new shares have been entirely paid up in cash, evidence of which was given to the undersigned notary.

V.- The board of directors has been informed of the waiver by the minority shareholder of his preferential subscription right.

VI.- As a consequence to the above capital increase, article five, first paragraph, of the Articles of Incorporation is modified as follows:

«**Art. 5. (First paragraph).** The capital is fixed at one billion two hundred seventeen million two hundred and fifty thousand Luxembourg francs (LUF 1,217,250,000.-) represented by one million two hundred and seventeen thousand two hundred and fifty (1,217,250) shares with a nominal value of one thousand Luxembourg francs (LUF 1,000.-) each, fully paid up.

#### *Expenses*

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Corporation as a result of the aforementioned increase of capital are estimated at approximately twelve million four hundred and fifty thousand Luxembourg francs (LUF 12,450,000.-).

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French translation; on the request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of the document.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by surname, name, civil status and residence, the said person appearing signed together with Us, the notary, the present original deed.

#### **Follows the French translation:**

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit, le vingt mai.

Par-devant Maître Emile Schlessler, notaire de résidence à Luxembourg, 28, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

A comparu:

Monsieur David Jaffe, «general counsel», demeurant à Luxembourg, agissant en sa qualité de mandataire spécial du conseil d'administration de la société anonyme GUARDIAN EUROPE FINANCIAL SERVICES S.A., ayant son siège social à L-3452 Dudelange, Zone Industrielle Wolser, en vertu d'une résolution du conseil d'administration adoptée en date du 13 mai 1998, dont une copie certifiée conforme, signée ne varietur par le comparant et le notaire, restera annexée au présent acte.

Lequel comparant a requis le notaire d'acter ses déclarations comme suit:

I.- La société GUARDIAN EUROPE FINANCIAL SERVICES S.A. fut constituée sous forme d'une société anonyme suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 12 janvier 1998, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 264 du 22 avril, 1998, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous la section B et le numéro 62.662, au capital social intégralement libéré de un million deux cent cinquante mille francs, luxembourgeois (1.250.000,- LUF), représenté par mille deux cent cinquante (1.250) actions de mille francs luxembourgeois (1.000,- LUF) chacune.

L'article cinq des statuts stipule que:

«Le capital souscrit est fixé à un million deux cent cinquante mille francs luxembourgeois (1.250.000,- LUF), représenté par mille deux cent cinquante (1.250) actions, chacune d'une valeur nominale de mille francs luxembourgeois (LUF 1.000,-) entièrement libérées.

Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification de statuts. La société pourra racheter ses actions dans la mesure où la loi l'y autorise.

Le capital autorisé de la société est fixé à cinq milliards de francs luxembourgeois (5.000.000.000,- LUF).

Le conseil d'administration est autorisé, pendant une période de cinq ans à dater de cet acte, à augmenter en temps qu'il appartiendra le capital souscrit dans les limites du capital autorisé, par l'émission d'actions ou d'autres instruments représentant cette augmentation. Ces augmentations de capital peuvent être souscrites, vendues et émises avec ou sans prime d'émission, ainsi qu'il sera déterminé par le conseil d'administration en temps qu'il appartiendra. Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre. Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir ou toute autre personne dûment autorisée pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie des augmentations de capital.»

II.- Le conseil d'administration, en sa réunion du 13 mai 1998, a décidé de réaliser une tranche de l'augmentation de capital autorisée, à concurrence de un milliard deux cent seize millions de francs luxembourgeois (1.216.000.000,- LUF) en vue de porter le capital social souscrit de son montant actuel de un million deux cent cinquante mille francs luxembourgeois (1.250.000,- LUF) à un milliard deux cent dix-sept millions deux cent cinquante mille francs luxembourgeois (1.217.250.000,- LUF) par la création et l'émission de un million deux cent seize mille (1.126.000) actions nouvelles d'une valeur nominale de mille francs luxembourgeois (1.000,- LUF) par action, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.

III.- Le conseil d'administration a admis à la souscription des actions nouvelles GUARDIAN GLASS ESPANA, CENTRAL VIDRIERA S.A., ayant son siège social à E-01400 Llodio, Alava (Espagne), José Matia, 36, pour neuf cent vingt-quatre mille (924.000) actions nouvelles et GUARDIAN NAVARA S.A. ayant son siège social à E-31500 Tudela

(Espagne), Poligono Industrial Montes de Cierzo, C.N. 232, KM 86, pour deux cent quatre-vingt-douze mille (292.000) actions nouvelles.

IV. Toutes les nouvelles actions ont été souscrites comme dit ci-avant et libérées intégralement par paiement en espèces, ce dont il a été justifié au notaire instrumentaire.

V. Le conseil d'administration a été informé de la renonciation par l'actionnaire minoritaire à son droit de souscription préférentiel.

VI. A la suite de cette augmentation de capital, l'article cinq, premier alinéa, des statuts est modifié comme suit:

«**Art. 5. (Alinéa premier).** Le capital souscrit est fixé à un milliard deux cent dix-sept millions deux cent cinquante mille francs luxembourgeois (LUF 1.217.250.000,-), représenté par un million deux cent dix-sept mille deux cent cinquante (1.217.250) actions, chacune d'une valeur nominale de mille francs luxembourgeois (LUF 1.000,-) entièrement libérées.»

#### *Dépenses*

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société à la suite de la présente augmentation de capital, s'élèvent approximativement à douze millions quatre cent cinquante milles francs luxembourgeois (12.450.000,- LUF).

Le notaire soussigné, qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que sur la demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au comparant, connu du notaire par nom, prénom, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: D. B. Jaffe, E. Schlessler.

Enregistré à Luxembourg, le 26 mai 1998, vol. 108S, fol. 6, case 12. – Reçu 12.160.000 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

Pour expédition conforme délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 juin 1998.

E. Schlessler.

(23403/227/145) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 1998.

#### **GUARDIAN EUROPE FINANCIAL SERVICES S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-3452 Dudelange, Zone Industrielle Wolser.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 juin 1998.

E. Schlessler.

(23404/227/7) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 1998.

#### **HATRESKO S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 2B, boulevard Joseph II.

R. C. Luxembourg B 33.792.

#### DISSOLUTION

##### *Extrait*

Il résulte d'un acte reçu par Maître André Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 19 mai 1998, enregistré à Luxembourg, le 27 mai 1998, vol. 108S, fol. 9, case 11, que l'actionnaire unique a prononcé la dissolution avec effet immédiat de la société anonyme HATRESKO S.A. R.C. B numéro 33.792, constituée par acte du notaire André Schwachtgen, de résidence à Luxembourg, le 2 mai 1990, dont les statuts ont été publiés au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations C numéro 412 du 8 novembre 1990;

- Les statuts de ladite société ont été modifiés par un acte reçu par le notaire André Schwachtgen en date du 29 octobre 1992, publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations C numéro 36 du 26 janvier 1993;

- En sa qualité de liquidateur de la société HATRESKO S.A. l'actionnaire unique a déclaré que tout le passif de la société HATRESKO S.A. était réglé;

- L'activité de la société a cessé; l'actionnaire unique a été investi de tout l'actif et il répondra personnellement de tous les engagements de la société même inconnus à l'heure actuelle; partant la liquidation de la société est à considérer comme faite et clôturée;

- Les documents et pièces relatifs à la Société dissoute resteront conservés durant cinq ans à L-1840 Luxembourg, 2B, boulevard Joseph II.

Pour extrait délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 juin 1998.

A. Schwachtgen  
Notaire

(23405/230/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 1998.

**GREEN ARROW HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1820 Luxembourg, 10, rue Antoine Jans.  
R. C. Luxembourg B 46.020.

L'assemblée générale de la société anonyme GREEN ARROW HOLDING S.A. réunie au siège social le 15 décembre 1997 a nommé M. Maarten van de Vaart, fondé de pouvoir, demeurant à Steinsel, aux fonctions d'administrateur en remplacement de M. Wouter H. Muller, demeurant à Uerikon (CH) démissionnaire.

A l'issue de cette assemblée, le Conseil d'Administration se compose comme suit:

- Hans de Graaf, administrateur de sociétés, demeurant à Mamer;
- Juliette Lorang, fondé de pouvoir principal, demeurant à Neihaischen;
- Maarten van de Vaart, fondé de pouvoir, demeurant à Steinsel.

Les mandats des membres du Conseil d'Administration viendront à échéance lors de l'assemblée générale ordinaire approuvant les comptes arrêtés au 31 décembre 1998.

Pour le Conseil d'Administration  
J. Lorang  
Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 9 juin 1998, vol. 508, fol. 27, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(23401/003/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 1998.

---

**HELSINN INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen.  
R. C. Luxembourg B 38.276.

*Extrait des résolutions prises à l'Assemblée Générale Ordinaire reportée du 6 mai 1998*

Les mandats des administrateurs de Messieurs Paolo Rossi, Gabrielle Braglia et Riccardo Braglia et le mandat du commissaire aux comptes de Monsieur Peter Bucheli, sont reconduits pour une nouvelle période jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2003.

Certifié sincère et conforme  
HELSINN INTERNATIONAL S.A.  
P. Rossi G. Braglia  
Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 4 juin 1998, vol. 508, fol. 4, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(23406/526/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 1998.

---

**HOBELL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.  
R. C. Luxembourg B 61.872.

Les comptes annuels au 31 décembre 1997, enregistrés à Luxembourg, le 9 juin 1998, vol. 508, fol. 25, case 4, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

BANQUE PARIBAS LUXEMBOURG  
Société anonyme  
Signatures

(23409/009/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 1998.

---

**HOBELL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.  
R. C. Luxembourg B 61.872.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale statutaire qui s'est tenue le 22 mai 1998 à 9.00 heures à Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve à Luxembourg*

L'Assemblée décide à l'unanimité de renouveler le mandat des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes pour une période qui viendra à échéance à l'Assemblée Générale Ordinaire de 1999.

Pour copie conforme  
Signatures  
Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 9 juin 1998, vol. 508, fol. 25, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(23410/009/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 1998.

---

**HYDRA INVESTISSEMENTS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 3, Place Dargent.  
R. C. Luxembourg B 50.635.

—  
*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 10 avril 1998*

La démission de Monsieur Toby Herkrath est acceptée et la cooptation de Monsieur Pier Paolo Caruso, expert comptable, Bologne en tant qu'Administrateur de la société en remplacement de Monsieur Toby Herkrath, maître en droit, Luxembourg est ratifiée. Son mandat viendra à échéance lors de l'assemblée générale statutaire de l'an 2000. Luxembourg, le 10 avril 1998.

Certifié sincère et conforme  
HYDRA INVESTISSEMENTS S.A.  
J.P. Defay                      S. Thill  
Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 5 juin 1998, vol. 508, fol. 15, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(23411/696/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 1998.

---

**IKALOE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.  
R. C. Luxembourg B 45.217.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 1997, enregistrés à Luxembourg, le 9 juin 1998, vol. 508, fol. 25, case 4, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

BANQUE PARIBAS LUXEMBOURG  
Société anonyme  
Signatures

(23412/009/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 1998.

---

**IKALOE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.  
R. C. Luxembourg B 45.217.

—  
*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Statutaire qui s'est tenue le 25 février 1998 à 11.00 heures à Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve*

L'Assemblée Générale ratifie à l'unanimité la nomination par le Conseil d'Administration du 5 juin 1997 de M. Jean Quintus au poste d'Administrateur en remplacement de M. François Charlet, Administrateur démissionnaire, dont il terminera le mandat.

Pour copie conforme  
Signatures  
Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 9 juin 1998, vol. 508, fol. 25, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(23413/009/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 1998.

---

**IMMOBILIERE DU SQUARE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.  
R. C. Luxembourg B 49.996.

—  
Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 9 juin 1998, vol. 508, fol. 29, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 juin 1998.

(23415/677/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 1998.

---

**IMMOBILIERE DU SQUARE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.  
R. C. Luxembourg B 49.996.

—  
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de la société tenue en date du 18 mai 1998 que l'assemblée a confirmé le mandat d'administrateur-délégué de Madame Joëlle Mamane.

Pour extrait sincère et conforme.

Enregistré à Luxembourg, le 9 juin 1998, vol. 508, fol. 29, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(23416/677/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 1998.

---

**IMMOBILIEN BUNT BETEILIGUNGSGESELLSCHAFT AG, Société Anonyme.**

Siège social: L-1631 Luxembourg, 35, rue Glesener.  
R. C. Luxembourg B 45.195.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 9 juin 1998, vol. 508, fol. 23, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 1998.

**AFFECTATION DU RESULTAT**

- Report à nouveau . . . . . DEM (14.179,64)

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 juin 1998.

Signature.

(23414/507/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 1998.

**INCO HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.  
R. C. Luxembourg B 19.952.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 9 juin 1998, vol. 508, fol. 29, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

(23417/677/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 1998.

**INCO HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.  
R. C. Luxembourg B 19.952.

**EXTRAIT**

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de la société tenue en date du 10 mars 1998 que l'assemblée a confirmé le mandat d'administrateur-délégué de Madame Joëlle Mamane, administrateur de sociétés, demeurant à Luxembourg.

Pour extrait sincère et conforme.

Enregistré à Luxembourg, le 9 juin 1998, vol. 508, fol. 29, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(23418/677/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 1998.

**INDUSTRIAL PROPERTIES S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.  
R. C. Luxembourg B 11.522.

*Extrait des résolutions prises lors du Conseil d'Administration tenu le 4 mai 1998*

- La démission de Monsieur Adriano Giuliani de son mandat d'Administrateur est acceptée.  
- Monsieur Jean-Paul Reiland, employé privé, demeurant à L-Bissen a été coopté administrateur de la société. Il terminera le mandat de son prédécesseur. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2002.

Certifié sincère et conforme  
INDUSTRIAL PROPERTIES S.A.

Signatures

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 4 juin 1998, vol. 508, fol. 4, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(23419/526/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 1998.

**LAFONTE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 8, boulevard Joseph II.  
R. C. Luxembourg B 47.530.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 2 juin 1998, vol. 507, fol. 97, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 juin 1998.

LAFONTE S.A.

Signature

(23427/699/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 1998.

**INTERNATIONALE STRECK- UND VERBANDSGESELLSCHAFT A.G., Société Anonyme.**

Siège social: L-2240 Luxembourg, 37, rue Notre-Dame.  
R. C. Luxembourg B 27.764.

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 20 mai 1998*

1. La liquidation de la société INTERNATIONALE STRECK- UND VERBANDSGESELLSCHAFT A.G. est clôturée.
2. Décharge est accordée aux liquidateur et commissaire de liquidation pour l'exécution de leurs mandats.
3. Les livres et documents sociaux sont déposés à l'adresse 37, rue Notre-Dame, L-2240 Luxembourg et y seront conservés pendant cinq ans au moins.

Extrait certifié sincère et conforme  
FIN-CONTROLE S.A  
Signatures  
Liquidateurs

Enregistré à Luxembourg, le 4 juin 1998, vol. 508, fol. 4, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(23420/526/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 1998.

**J.E.L. S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen.  
R. C. Luxembourg B 32.545.

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 20 mai 1997*

- les mandats d'Administrateur de Messieurs Carlo Schlessler, Hubert Hansen et Katino Stiftung ainsi que celui du Commissaire FIN-CONTROLE sont reconduits pour une nouvelle période statutaire de 6 ans jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2003.

Extrait certifié sincère et conforme  
J.E.L. S.A.  
Signatures  
Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 4 juin 1998, vol. 508, fol. 4, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(23421/526/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 1998.

**KARMA INTERNATIONAL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1142 Luxembourg, 7, rue Pierre d'Aspelt.  
R. C. Luxembourg B 43.618.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 9 juin 1998, vol. 508, fol. 27, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(23422/520/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 1998.

**LUMINVEST S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2960 Luxembourg, 11, rue Aldringen.  
R. C. Luxembourg B 45.688.

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire du 14 mai 1998*

La démission de Mesdames Nicolette Pedersen, Constance A.E. Helyar et Françoise Stamet de leur mandat d'administrateur est acceptée.

Sont nommés administrateurs, en remplacement des administrateurs démissionnaires, Monsieur John Mary Marren, expert-comptable, demeurant à Guernsey, Monsieur Paul Clifford Arlotte, employé de banque, demeurant à Guernsey et Monsieur Laurence McNairn, expert-comptable, demeurant à Guernsey. Ils termineront le mandat de leurs prédécesseurs, mandats venant à échéance immédiatement après l'assemblée générale ordinaire de l'an 1999.

Ratification de différentes actions entreprises en date du 8 novembre 1997 par les nouveaux administrateurs avant la tenue de l'assemblée générale ordinaire.

La démission de FIN-CONTROLE S.A., Luxembourg, de son mandat de Commissaire aux Comptes est acceptée

Est nommé Commissaire aux Comptes, COOPERS & LYBRAND, LUXEMBOURG, en remplacement du Commissaire aux Comptes démissionnaire. Il terminera le mandat de son prédécesseur, mandat venant à échéance immédiatement après l'assemblée générale ordinaire de l'an 1999.

Certifié sincère et conforme  
LUMINVEST S.A.  
Signatures  
Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 4 juin 1998, vol. 508, fol. 4, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(23430/526/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 1998.

**KENZIMMO S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1136 Luxembourg, 6-12, place d'Armes.  
R. C. Luxembourg B 32.258.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 9 juin 1998, vol. 508, fol. 29, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
(23423/677/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 1998.

**KENZIMMO S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1136 Luxembourg, 6-12, place d'Armes.  
R. C. Luxembourg B 32.258.

## EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires de la société tenue en date du 6 avril 1998 que:

Sont réélus au poste d'administrateur:

- Madame Joëlle Mamane, administrateur de sociétés, demeurant à Luxembourg,
- Monsieur Albert Aflalo, administrateur de sociétés, demeurant à Luxembourg,
- Madame Lina Gozlan, administrateur de sociétés, demeurant à Luxembourg,.

Est réélue au poste de commissaire aux comptes:

MONTBRUN FIDUCIAIRE REVISION, sise à Luxembourg.

Leur mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2004.

Pour extrait sincère et conforme.

Enregistré à Luxembourg, le 9 juin 1998, vol. 508, fol. 29, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(23424/677/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 1998.

**KLÖCKNER-FINANZ S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 37, rue Notre-Dame.  
R. C. Luxembourg B 10.019.

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 24 avril 1998*

- La cooptation de Monsieur Fernand-Josef Seipelt, en tant qu'Administrateur en remplacement de Monsieur Reinhard Kunz, démissionnaire, est ratifiée.

Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2002.

Luxembourg, le 24 avril 1998.

Certifié sincère et conforme  
Pour KLÖCKNER-FINANZ S.A.

KREDIETRUST

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 4 juin 1998, vol. 508, fol. 4, case 11. – Reçu 500francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(23425/526/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 1998.

**MELOPON S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 8, boulevard Joseph II.  
R.C. Luxembourg B 54.219.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 8 juin 1998, vol. 508, fol. 20, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 juin 1998.

MELOPON S.A.

Signatures

(23433/694/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 1998.

**MILLE-SERVICES LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4205 Esch-sur-Alzette, Z.I. 5, rue Lankelz.  
R.C. Luxembourg B 33.014.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Esch-sur-Alzette, le 5 juin 1998, vol. 309, fol. 100, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 5 juin 1998.

Signature.

(23434/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 1998.

**K & M HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.  
R. C. Luxembourg B 48.076.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 9 juin 1998, vol. 508, fol. 29, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
(23426/677/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 1998.

**LEUCHTUR S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.  
R. C. Luxembourg B 36.489.

Par décision de l'assemblée générale extraordinaire du 30 mars 1998,  
- La démission de Messieurs Kerr, Wentzel, Markham et Worsdale en tant qu'administrateurs de la société est acceptée avec effet immédiat.

- Monsieur Philip van der Westhuisen, expert-comptable, résidant à 28, rue de Strassen, L-8156 Bridel et Monsieur Donald W. Braxton, expert-comptable, résidant à Résidence Claire Fontaine, rue des 4 Fontaines, CH-1278 La Rippe, Suisse, sont nommés en remplacement avec effet immédiat.

Luxembourg, le 30 mars 1998.

Pour extrait conforme  
Signature  
Secrétaire de l'assemblée

Enregistré à Luxembourg, le 8 juin 1998, vol. 508, fol. 20, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(23428/631/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 1998.

**L & N, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3253 Bettembourg, 14, route de Luxembourg.  
R. C. Luxembourg B 44.677.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Capellen, le 5 juin 1998, vol. 133, fol. 39, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 juin 1998.

Signature.

(23429/773/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 1998.

**LUXMARINE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 124, route d'Arlon.  
R. C. Luxembourg B 37.795.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire qui s'est tenue le 16 mai 1998 à 15.00 heures à Luxembourg*

1. L'assemblée ratifie la nomination par le Conseil d'Administration du 27 janvier 1997 de Monsieur Etienne Gillet, demeurant à B-6724 Rulle, 23, rue des Bois, au poste d'administrateur en remplacement de Monsieur Léo Rochtus, décédé, dont il termine le mandat.

2. L'assemblée renouvelle pour une période de six ans le mandat des Administrateurs et du Commissaire. Il se terminera à l'issue de l'Assemblée Générale à tenir en 2003.

Pour copie conforme  
Signatures  
Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 29 mai 1998, vol. 507, fol. 87, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(23432/643/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 1998.

**MTO Gulux, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: Luxembourg.  
R.C. Luxembourg B 48.551.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 5 juin 1998, vol. 508, fol. 17, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 juin 1998.

Pour MTO Gulux, S.à r.l.  
FIDUCIAIRE FORIG, Société civile  
Signature

(23435/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 1998.

**LUX-MANUTENTIONS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8055 Bertrange, 166, rue de Dippach.  
R. C. Luxembourg B 58.800.

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire de la société tenue le 8 mai 1998 à Bertrange, que:

- L'assemblée générale accorde décharge pleine et entière aux anciens administrateurs.
- Nomination d'un nouveau Conseil d'Administration qui se présente comme suit:
  1. Monsieur Ernest Junker, administrateur de sociétés, demeurant à L-3980 Wickrange, 19, rue du Bois.
  2. Madame Claire Poeckes, sans état, épouse de Monsieur Ernest Junker, demeurant à L-3980 Wickrange, 19, rue du Bois.
  3. Monsieur Jean-Paul Koppe, Directeur technico-commercial, demeurant à F-57970 Yutz, 27, rue de la Moselle.
- Est nommé administrateur-délégué Monsieur Jean-Paul Koppe, précité, avec pleins pouvoirs pour engager la société par sa seule signature.

Pour inscription-réquisition aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Enregistré à Capellen, le 5 juin 1998, vol. 133, fol. 39, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Medinger.

(23431/773/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 1998.

**NAUTILUX S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.  
R.C. Luxembourg B 45.105.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 9 juin 1998, vol. 508, fol. 29, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(23436/677/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 1998.

**NEA SOPHIA S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 11, avenue de la Liberté.  
R. C. Luxembourg B 52.435.

Les comptes annuels au 31 décembre 1995, enregistrés à Luxembourg, le 8 mai 1998, vol. 506, fol. 102, case 1, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 1998.

Luxembourg, le 8 juin 1998.

Pour NEA SOPHIA S.A.

(23437/720/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 1998.

**OLFEX S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 50, route d'Esch.  
R. C. Luxembourg B 55.991.

DISSOLUTION

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit, le quinze mai.

Par-devant Maître Paul Frieders, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

Madame Chantal Keereman, juriste, demeurant à Luxembourg, agissant en sa qualité de mandataire spécial de la société NATWEST VENTURES (NOMINEES) LTD, avec siège social à 135 Bishopsgate, Londres, en vertu d'une procuration sous seing privé, donnée à Londres, le 17 avril 1998, laquelle procuration après avoir été signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentaire, restera annexée aux présentes avec lesquelles elle sera soumise aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant ès-qualités qu'il agit, a exposé au notaire et l'a prié d'acter:

I) Que la société anonyme OLFEX S.A., avec siège social à Luxembourg, 50, route d'Esch, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B, numéro 55 991, a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 30 juillet 1996, publié au Mémorial C, numéro 571 du 7 novembre 1996.

II) Que le capital social est fixé à cinquante millions six cent vingt-cinq mille cinq cents pesetas espagnoles (50.625.500,- PTAS) représenté par cent un mille deux cent cinquante et une (101.251) actions de cinq cent pesetas espagnoles (500,- PTAS) chacune, entièrement libérées.

III) Que la société NATWEST VENTURES (NOMINEES) LTD., préqualifiée, est devenue successivement propriétaire de toutes les actions de la société OLFEX S.A., préqualifiée.

IV) Qu'en sa qualité de mandataire de l'actionnaire unique, Madame Chantal Keereman, préqualifiée, déclare expressément procéder à la dissolution de ladite société OLFEX S.A. avec effet immédiat.

V) Qu'en sa qualité de liquidateur de la société OLFEX S.A., la société NATWEST VENTURES (NOMINEES) LTD, préqualifiée, représentée comme dit ci-avant, déclare que tout le passif de la société OLFEX S.A. est réglé et que des provisions suffisantes ont été prises pour couvrir le passif se rapportant à la liquidation de la société OLFEX S.A., qu'elle

est investie en sa qualité d'actionnaire unique de tout l'actif et qu'elle règlera tout passif éventuel de la société dissoute, clôturant ainsi la liquidation de la société.

VI) Que décharge pleine et entière est donnée aux administrateurs et commissaire.

VII) Que les livres et documents sociaux de la société OLFEX S.A. seront conservés pendant une période de cinq ans à l'ancien siège social à Luxembourg, 50, route d'Esch.

En conséquence, le comparant, ès-qualités qu'il agit, a requis le notaire de lui donner acte des déclarations ci-dessus, ce qui lui a été octroyé.

Et à l'instant il a été procédé à l'annulation du livre des actionnaires.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: C. Keereman, P. Frieders.

Enregistré à Luxembourg, le 18 mai 1998, vol. 107S, fol. 88, case 12. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.*

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 juin 1998.

P. Frieders.

(23441/212/47) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 1998.

**NETnet INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 50, route d'Esch.

R.C. Luxembourg B 49.615.

Le bilan de la société au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 2 juin 1998, vol. 507, fol. 95, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 juin 1998.

*Pour la société*

*Signature*

*Un mandataire*

(23438/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 1998.

**NETnet INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 50, route d'Esch.

R.C. Luxembourg B 49.615.

Le bilan de la société au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 2 juin 1998, vol. 507, fol. 95, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 juin 1998.

*Pour la société*

*Signature*

*Un mandataire*

(23439/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 1998.

**NEXT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: Luxembourg, 16, rue Eugène Ruppert.

R.C. Luxembourg B 62.332.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 10 juin 1998, vol. 508, fol. 27, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

J. Lorang

Gérant

(23440/003/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 1998.

**PBC LUX S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1022 Luxembourg, 9, rue Goethe.

R.C. Luxembourg B 49.121.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 9 juin 1998, vol. 508, fol. 29, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

PBC LUX S.A.

Signature

(23446/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 1998.

**PAFIRE HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen.  
R.C. Luxembourg B 55.895.

*Extrait des résolutions prises lors du Conseil d'Administration tenu le 11 mai 1998*

- La démission de Monsieur Adriano Giuliani de son mandat d'Administrateur est acceptée.
- Monsieur Pierre Mestdagh, employé privé, demeurant à L-Strassen a été coopté administrateur de la société. Il terminera le mandat de son prédécesseur. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2002.

Certifié sincère et conforme  
PAFIRE HOLDING S.A.  
Signatures  
Deux Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 4 juin 1998, vol. 508, fol. 4, case 10. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(23442/526/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 1998.

**PAM FINANCE HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 13, boulevard du Prince Henri.  
R.C. Luxembourg B 43.997.

*Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue le 27 mars 1998*

*Résolution*

Le conseil décide de transférer son siège social de son adresse actuelle 19-21, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg au 13, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg avec effet au 1<sup>er</sup> avril 1998.

Pour extrait conforme  
Pour PAM FINANCE HOLDING S.A.  
SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE  
Société Anonyme  
Banque Domiciliaire  
Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 8 juin 1998, vol. 508, fol. 19, case 9. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(23443/024/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 1998.

**VAMLUX HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 48.940.

**DISSOLUTION**

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit, le vingt-six mai.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

MARIVAUX LIMITED, établie et ayant son siège social à Road Town, Iles Vierges Britanniques, représentée par son administrateur unique, Monsieur Josef Lopez-Geytov,

ici représentée par Madame Sabine Perrier, Directeur Fondée de Pouvoir, demeurant à F-57100 Thionville-Elange, 5, Chemin du Colombier,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 20 mai 1998.

Laquelle procuration, après signature ne varietur par la mandataire et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte pour être enregistrée en même temps.

Laquelle comparante a, par sa mandataire, prié le notaire d'acter que:

- Le 12 octobre 1994 fut constituée par acte de Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg, la société anonyme holding VAMLUX HOLDING S.A., R.C. Luxembourg B N° 48.940 dont les statuts furent publiés au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, N° 15 du 11 janvier 1995.

- La société a actuellement un capital social de DM 150.000 (cent cinquante mille Deutsche Mark) représenté par 1.500 (mille cinq cents) actions de valeur nominale 100 (cent) Deutsche Mark chacune, intégralement libérées;

- La comparante s'est rendue successivement propriétaire de la totalité des actions de la société VAMLUX HOLDING S.A., soit:

Certificat N° I, de 1.000 actions d'une valeur nominale DM 100,- numérotées de 1 à 1.000,

Certificat N° II, de 500 actions d'une valeur nominale DM 100,- numérotées de 1.001 à 1.500,

représentant la totalité du capital de la Société.

- Par la présente, la comparante prononce la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat;

- La comparante en sa qualité de liquidateur de la société VAMLUX HOLDING S.A., déclare que tout le passif de la société VAMLUX HOLDING S.A. est réglé;

- L'activité de la société a cessé; l'actionnaire unique est investi de tout l'actif et il répondra personnellement de tous les engagements, même inconnus à l'heure actuelle; partant la liquidation de la société est à considérer comme faite et clôturée;

- L'actionnaire unique donne décharge pleine et entière aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exécution de leur mandat respectif jusqu'à ce jour.

- Les documents et pièces relatifs à la Société dissoute resteront conservés durant 5 ans à L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal.

- Sur ce, la mandataire de la comparante, a présenté au notaire les deux certificats d'actions au porteur, lesquels ont été immédiatement lacérés ainsi que le registre des actionnaires.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite à la mandataire de la comparante, celle-ci a signé avec Nous, notaire la présente minute.

Signé: S. Perrier, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 3 juin 1998, vol. 108S, fol. 23, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 juin 1998.

A. Schwachtgen.

(23475/230/47) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 1998.

### **TECHOLDING S.A., Société Anonyme**

Siège social: L-2013 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 30.690.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit, le dix-huit mai.

Par-devant Maître Paul Frieders, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme TECHOLDING S.A., ayant son siège social à L-2013 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro 30.690, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 25 mai 1989, publié au Mémorial C, numéro 294 du 16 octobre 1989.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Lambert H. Dupong, docteur en droit, demeurant à Luxembourg.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Mademoiselle Nadine Thoma, employée privée, demeurant à Oetrange.

L'assemblée choisit comme scrutateur M<sup>e</sup> Lucy Dupong, licenciée en droit, demeurant à Luxembourg.

Le bureau ayant été ainsi constitué, le président expose et prie le notaire d'acter:

I. Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

– Modification de l'article 5 des statuts.

II. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence; cette liste de présence après avoir été signée par les mandataires des actionnaires représentés, les membres du bureau et le notaire soussigné, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentaire.

III. Qu'il résulte de cette liste de présence que les cent (100) actions représentant l'intégralité du capital social de un million deux cent cinquante mille francs (1.250.000,- LUF) sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire.

IV. Que la présente assemblée est donc régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur son ordre du jour, duquel les actionnaires déclarent avoir eu préalablement connaissance.

V. Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, celle-ci passe à l'ordre du jour.

Après délibération, le président met aux voix la résolution suivante, qui a été adoptée à l'unanimité:

#### *Résolution unique*

L'assemblée générale décide de modifier l'article 5 des statuts pour lui donner dorénavant la teneur suivante:

«**Art. 5.** Le capital souscrit est fixé à un million deux cent cinquante mille (1.250.000,-) francs luxembourgeois, représenté par mille (1.000) actions d'une valeur nominale de mille deux cent cinquante (1.250,-) francs luxembourgeois chacune, entièrement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de un million deux cent cinquante mille (1.250.000,-) francs luxembourgeois s'est trouvée dès la constitution de la société à la libre disposition de la nouvelle société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire.

Les actions entièrement libérées sont nominatives ou au porteur suivant le choix de l'actionnaire.

La société peut procéder au rachat de ses actions en respectant les dispositions de l'article 49-2 de la loi du 24 avril 1983 modifiant la loi du 10 août 1915.

La société est autorisée à affecter les bénéfices et réserves distribuables à l'amortissement du capital social dans les formes prescrites par la loi.

Le capital autorisé est fixé à dix millions (10.000.000,-) de francs luxembourgeois qui est représenté par huit mille (8.000) actions d'une valeur nominale de mille deux cent cinquante (1.250,-) francs luxembourgeois chacune.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant en matière de modification des statuts.

En outre, le conseil d'administration est, pendant une période de cinq ans à partir de la publication au Mémorial C du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 18 mai 1998, autorisé à augmenter en une ou plusieurs fois, le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé. Ces augmentations de capital peuvent être souscrites et émises sous forme d'actions avec ou sans prime d'émission et libérées intégralement ou partiellement par apport en nature ou en numéraire, par incorporation de bénéfice reporté ou mis en réserve, par compensation avec les créances ou de toute autre manière à déterminer par le conseil d'administration qui est autorisé à supprimer ou à limiter le droit de souscription préférentiel des actionnaires. Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir ou toute autre personne dûment autorisée pour recueillir les souscriptions et constater la libération des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation de capital souscrit, le présent article sera à considérer comme automatiquement adapté à la modification intervenue.

A partir du moment où plus de mille (1.000) actions auront été émises, les actions ne pourront plus être transférées qu'à des cessionnaires agréés préalablement par le conseil d'administration qui devra donner sa réponse endéans les trois semaines de la réception par lui de la lettre recommandée de la part du cédant qui en fait la demande.

En cas de refus du conseil d'administration, les actions doivent être offertes aux autres actionnaires ou à l'un d'eux au même prix que celui proposé dans la proposition de vente refusée par le conseil d'administration.

Le silence du conseil d'administration pendant le prédit délai de trois semaines sera considéré comme refus.

A défaut d'acceptation par un ou plusieurs actionnaires de la totalité des actions offertes dans les quinze jours de la notification du prix de cession déterminé, les actions pourront être rachetées par la société au même prix et sous les conditions prévues par la loi.

A défaut de rachat par la société de la totalité des actions offertes dans les trois semaines de la notification du prix de cession déterminé, les actions seront librement cessibles, y compris aux cessionnaires précédemment récusés.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, qui sont tous connus du notaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, les membres du bureau ont signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: Dupong, Thoma, Dupong, Frieders.

Enregistré à Luxembourg, le 22 mai 1998, vol. 108S, fol. 3, case 3. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

Pour expédition conforme délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 juin 1998.

P. Frieders.

(23471/212/83) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 1998.

**TECHOLDING S.A., Société Anonyme**

Siège social: L-2013 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 30.690.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 juin 1998.

P. Frieders.

(23472/212/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 1998.

**THE ALGER AMERICAN ASSET GROWTH FUND, SICAV,**

**Société d'Investissement à Capital Variable.**

Registered office: Luxembourg, 11, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 55.679.

*Extract of the resolutions taken at the Annual General Meeting of 24 April 1998*

Messrs Gary M. Brass, The Viscount Bridport and Mr Fred M. Alger III are re-elected as Directors and ARTHUR ANDERSEN S.C., Luxembourg, are re-elected as Authorized Independent Auditor for a new term of one year ending at the Annual General Meeting of 1999.

Certified true extracts

For THE ALGER AMERICAN ASSET GROWTH FUND

KREDIETRUST

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 4 juin 1998, vol. 508, fol. 4, case 11. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(23473/526/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 1998.

**ALIENOR S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2233 Luxembourg, 32, rue Auguste Neyen.

—  
STATUTS

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit, le vingt-cinq mai.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1) F. I. ZETA S.N.C. (FINANZIARIA IMMOBILIARE ZETA DI ZOCCOLI PAOLO &amp; C S.N.C.), une société établie et ayant son siège social à I-00179 Rome, via Latina, 497/A,

2) RVA CAPITAL RISQUE S.A., une société établie et ayant son siège social à L-2233 Luxembourg, 32, rue Auguste Neyen,

toutes les deux ici représentées par Madame Romaine Scheifer-Gillen, employée privée, demeurant à L-2137 Luxembourg, 21, rue Jos Massarette,

en vertu de deux procurations sous seing privé données à Rome, respectivement Luxembourg, les 20 avril et 19 mai 1998.

Lesquelles procurations, après signature ne varietur par la mandataire et le notaire instrumentaire resteront annexées au présent acte pour être enregistrées en même temps.

Lesquelles comparantes, par leur mandataire, ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'elles vont constituer entre elles:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé une société anonyme sous la dénomination de ALIENOR S.A.

Le siège social est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré dans tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale du siège ou la communion de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La durée de la Société est illimitée. La Société pourra être dissoute à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires, délibérant dans les formes prescrites par la loi pour les modifications des statuts.

**Art. 2.** La Société a pour objet l'administration de son patrimoine immobilier, notamment en ce qui concerne l'achat, la vente et la gestion d'immeubles propres.

La société a encore pour objet, tant à Luxembourg qu'à l'étranger, toutes opérations généralement quelconques, industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières se rapportant directement ou indirectement à la création, la gestion et le financement, sous quelque forme que ce soit, ainsi que la gestion et la mise en valeur, à titre permanent ou temporaire, du portefeuille créé à cet effet, dans la mesure où la société sera considérée selon les dispositions applicables comme «Société de Participations Financières».

La Société peut s'intéresser par toutes voies dans toutes affaires, entreprises ou sociétés ayant un objet identique, analogue ou connexe, ou qui sont de nature à favoriser son développement ou l'extension de ses opérations.

**Art. 3.** Le capital social est fixé à deux cent soixante-dix-neuf millions (279.000.000,-) de liras italiennes divisé en vingt-sept mille neuf cents (27.900) actions d'une valeur nominale de dix mille (10.000,-) liras italiennes chacune.**Art. 4.** Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire sauf dispositions contraires de la loi.

La Société pourra procéder au rachat de ses actions au moyen de ses réserves disponibles et en respectant les dispositions de l'article 49-2 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée par la loi du 24 avril 1983.

Le capital social de la Société peut être augmenté ou diminué en une ou plusieurs tranches par une décision de l'assemblée générale des actionnaires prise en accord avec les dispositions applicables au changement des statuts.

**Art. 5.** La Société est administrée par un Conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut pas dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas, l'Assemblée Générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

**Art. 6.** Le Conseil d'Administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social, tout ce qui n'est pas réservé à l'Assemblée Générale par la Loi ou les présents statuts est de sa compétence.

De même, le Conseil d'Administration est autorisé à émettre des emprunts obligataires sous forme d'obligations au porteur ou autres, sous quelque dénomination que ce soit et payables en quelque monnaie que ce soit.

Le Conseil d'Administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.

Tout ce qui n'est pas réservé à l'Assemblée Générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Le Conseil d'Administration peut désigner son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le Conseil d'Administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télex ou télécopie, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou télécopie.

Les décisions du Conseil d'Administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Le Conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la Société à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

La délégation à un membre du Conseil d'Administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'Assemblée Générale.

La Société se trouve engagée par la signature conjointe de deux administrateurs.

**Art. 7.** La surveillance de la Société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

**Art. 8.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

**Art. 9.** L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le troisième jeudi du mois de juin à huit heures trente à Luxembourg, au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est férié, l'Assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

**Art. 10.** Les convocations pour les Assemblées Générales sont faites conformément aux dispositions légales.

Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

**Art. 11.** L'Assemblée Générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la Société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

**Art. 12.** Sous réserve des dispositions de l'article 72-2 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée par la loi du 24 avril 1983, le Conseil d'Administration est autorisé à procéder à un versement d'acomptes sur dividendes.

**Art. 13.** La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ainsi que ses modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

#### *Dispositions transitoires*

1) Le premier exercice social commence aujourd'hui même et finit le 31 décembre 1998.

2) La première assemblée générale annuelle aura lieu en 1999.

#### *Souscription et libération*

Les comparantes précitées ont souscrit aux actions créées de la manière suivante:

1) F.I. ZETA S.N.C. (FINANZIARIA IMMOBILIARE ZETA DI ZOCCOLI PAOLO & C S.N.C., préqualifiée, vingt-quatre mille neuf cents actions . . . . .	24.900
2) RVA CAPITAL RISQUE S.A., préqualifiée, trois mille actions . . . . .	3.000
Total: vingt-sept mille neuf cents actions . . . . .	27.900

Trois mille (3.000) actions ont été libérées en espèces de sorte que le montant de trente millions (30.000.000,-) de liras italiennes est à la libre disposition de la société ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Vingt-quatre mille neuf cents (24.900) nouvelles actions ont été libérées par un apport en nature de deux immeubles sis en Italie, à savoir:

1) immeuble sis à Rome, via Anzio, 30 et inscrit au cadastre sous N.C.E.U. Commune di Roma, Partita n. 315771, Foglio n. 914, Partic.n 809-810, categ. C/1,

2) une quote-part de deux tiers d'un appartement situé à L'Aquila (Italie), viale Alcide De Gasperi n. 35 au second étage et inscrit au cadastre sous N.C.E.U. Commune di l'Aquila, Partita n. 1002294, Foglio n. 82; particella n. 190, Sub 13, Categ.A/2,

Garage: Partita n. 1002294, Foglio n. 82 Particella n. 190, Sub 7, Categ.C/6.

#### *Estimation*

– L'immeuble sub 1) ci-dessus décrit est estimé à cent dix-huit millions (118.000.000,-) de liras italiennes.

– L'immeuble sub 2) ci-dessus décrit est estimé à cent trente et un millions (131.000.000,-) de liras italiennes.

#### *Origine de propriété*

L'immeuble sub 1) a été acquis par la société F.I. ZETA S.N.C. (FINANZIARIA IMMOBILIARE ZETA DI ZOCCOLI PAOLO & C S.N.C.) suivant un acte de vente reçu par Maître Emilia Trombetta, notaire à Rome (Italie), en date du 2 avril 1991, enregistré à Rome, le 12 avril 1991.

L'immeuble sub 2) a été acquis par la société F.I. ZETA S.N.C. (FINANZIARIA IMMOBILIARE ZETA DI ZOCCOLI PAOLO & C S.N.C.) suivant un acte de vente reçu par Maître Emilia Trombetta, notaire à Rome (Italie), en date du 30 décembre 1992, enregistré à Rome, le 5 janvier 1993.

Conformément aux articles 26-1 et 32-1(5) de la loi du 10 août 1915 modifiée, l'apport en nature ci-dessus décrit a fait l'objet d'un rapport établi le 7 avril 1998 par la société FIDUCIAIRE WEBER & BONTEMPS, réviseur d'entreprises avec siège social à Luxembourg, lequel rapport, après signature ne varietur par les parties et le notaire instrumentaire, restera annexé au présent acte pour être enregistré en même temps.

La valeur des immeubles est constatée par ledit rapport et les conclusions sont les suivantes:

*Conclusion*

«Sur base des vérifications effectuées telles que décrites ci-dessus, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la valeur de l'apport, évalué à au moins deux cent quarante-neuf millions de lires italiennes (ITL 249.000.000,-), qui correspond au moins aux vingt-quatre mille neuf cents (24.900) actions de valeur nominale dix mille lires italiennes (ITL 10.000,-) à émettre en contrepartie.»

*Déclaration*

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

*Evaluation*

Pour les besoins de l'enregistrement le capital social est évalué à cinq millions huit cent cinquante-neuf mille (5.859.000,-) francs luxembourgeois.

*Estimation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de cent dix mille (110.000,-) francs.

*Assemblée constitutive*

Et à l'instant, les comparants constatant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués, et, après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

- 1) Le nombre des administrateurs est fixé à 3 et celui des commissaires à un.
- 2) Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:
  - a) Monsieur Angelo De Bernardi, licencié en sciences commerciales et financières, demeurant 31, rue de la Montagne, L-5380 Uebersyren;
  - b) Monsieur Adrien Schaus, comptable, demeurant 19, rue Neuve, L-3781 Tétange;
  - c) Madame Romaine Scheifer-Gillen, employée privée, demeurant 21, rue Jos Massarette, L-2137 Luxembourg.
- 3) Est appelé aux fonctions de commissaire: Monsieur Jean-Marc Heitz, comptable, demeurant 16, Henneschtgaas, L-5485 Wormeldange-Haut.
- 4) Les mandats des administrateurs et du commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2003.
- 5) Le siège de la Société est fixé à L-2233 Luxembourg, 32, rue Auguste Neyen.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire des comparantes, elle a signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: R. Scheifer-Gillen, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 27 mai 1998, vol. 108S, fol. 10, case 9. – Reçu 58.353 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 juin 1998.

A. Schwachtgen.

(23488/230/177) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 1998.

**A GRAAESCH S.C.I., Société Civile Immobilière.**

Siège social: L-8053 Bertrange, 50, rue des Champs.

—  
STATUTS

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit, le onze mai.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

- 1) Monsieur Josef Heinrich dit Joseph Schroeder, cultivateur, né à Ospern, commune de Redange, le 6 mars 1928, et son épouse Madame Maria Katharina Susanna dite Suzanne Frantz, sans état particulier, née à Luxembourg, le 13 juillet 1938, demeurant ensemble à L-8053 Bertrange, 50, rue des Champs.
- 2) Mademoiselle Jeanne Margot dite Jeanny Schroeder, employée privée, née à Luxembourg, le 21 juillet 1967, demeurant à L-8053 Bertrange, 50, rue des Champs.
- 3) Mademoiselle Josiane Albertine Schroeder, employée privée, née à Luxembourg, le 14 mars 1969, demeurant à L-8079 Bertrange, 28, rue de Leudelange.

Lesquels comparants ont prié le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société civile immobilière qu'ils ont déclaré constituer, et dont les statuts ont été arrêtés comme suit:

**I.- Objet – Dénomination – Durée – Siège**

**Art. 1<sup>er</sup>.** La société a pour objet la mise en valeur, la gestion et/ou la location des immeubles qu'elle pourrait détenir ou acquérir. La société pourra dans le cadre de son activité accorder notamment hypothèque ou se porter caution réelle d'engagements en faveur de tiers.

**Art. 2.** La société prend la dénomination de A GRAASESCH S.C.I.

**Art. 3.** La société est constituée pour une durée de 99 ans à partir de ce jour. Elle pourra être prorogée pour une durée indéterminée par décision unanime de tous les sociétaires ou leurs ayants droit.

Elle pourra être dissoute anticipativement par décision de l'assemblée générale extraordinaire des sociétaires décidant à la majorité des voix et des participations.

**Art. 4.** Le siège social est à Bertrange.

## II.- Apports – Capital social – Cession des parts – Droits des associés

**Art. 5.** Il est créé cent sept (107) parts d'intérêt d'une valeur nominale de vingt mille (20.000,-) francs luxembourgeois chacune attribuées comme suit à chacun des sociétaires en fonction de son apport:

1) Monsieur et Madame Joseph Schroeder-Frantz, préqualifiés, cent cinq parts d'intérêt . . . . .	105
2) Mademoiselle Jeanny Schroeder, préqualifiée, une part d'intérêt . . . . .	1
3) Mademoiselle Josiane Schroeder, préqualifiée, une part d'intérêt . . . . .	1
Total: cent sept parts d'intérêt . . . . .	107

Le fonds social de deux millions cent quarante mille (2.140.000,-) francs luxembourgeois a été mis à la disposition de la société, ainsi que les sociétaires le reconnaissent, de la manière suivante:

- pour Mesdemoiselles Jeanny et Josiane les Schroeder par un apport en espèces;
- pour Monsieur et Madame Joseph Schroeder-Frantz, par l'apport de l'immeuble ci-après décrit:

### Désignation

Une maison d'habitation avec place et jardin ainsi que toutes autres appartenances et dépendances, le tout sis à Bertrange, 48, rue des Champs, inscrit au cadastre de la commune et section A de Bertrange, au lieu-dit: «rue des Champs», comme suit:

- numéro 518/1284, maison, place, contenant 2 ares 30 centiares,
- numéro 522/1288, jardin, contenant 2 ares 97 centiares.

### Estimation

L'immeuble ci-dessus décrit est estimé à deux millions cent mille (2.100.000,-) francs luxembourgeois.

### Origine de propriété

L'immeuble a été acquis par les époux Joseph Schroeder-Frantz suivant un acte de vente reçu par Maître Berthe Gehlen, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 10 avril 1975, transcrit au premier bureau des hypothèques de et à Luxembourg, le 12 mai 1975, volume 656, numéro 151.

**Art. 6.** La cession des parts s'opérera par acte authentique ou sous seing privé, en observant l'article 1690 du Code civil.

Les parts sont librement cessibles entre sociétaires.

**Art. 7.** Chaque part donne droit dans la propriété de l'actif social et dans la répartition des bénéfices à une fraction proportionnelle au nombre des parts existantes.

**Art. 8.** Dans leurs rapports respectifs, les sociétaires sont tenus des dettes de la société, chacun dans la proportion du nombre des parts qu'il possède.

Vis-à-vis des créanciers de la société, les sociétaires sont tenus de ces dettes conformément à l'article 1863 du Code civil.

Dans tous les actes qui contiennent des engagements au nom de la société, les sociétaires devront, sous leur responsabilité, obtenir des créanciers une renonciation formelle au droit d'exercer une action personnelle contre les sociétaires, de telle sorte que lesdits créanciers ne puissent intenter d'action et de poursuite que contre la présente société et sur les biens qui lui appartiennent.

**Art. 9.** La société ne sera pas dissoute par le décès d'un ou de plusieurs sociétaires, mais continuera entre le ou les survivants et les héritiers du sociétaire ou des sociétaires décédés.

L'interdiction, la faillite, la liquidation judiciaire ou la déconfiture d'un ou de plusieurs sociétaires ne mettront pas fin à la société, qui continuera entre les autres sociétaires, à l'exclusion du ou des sociétaires en état d'interdiction, de faillite, de liquidation judiciaire ou de déconfiture.

Chaque part est indivisible à l'égard de la société.

Les co-propriétaires indivis sont tenus, pour l'exercice de leurs droits, de se faire représenter auprès de la société par un seul d'entre eux ou par mandataire commun pris parmi les autres sociétaires.

Les droits et obligations attachés à chaque part la suivent dans quelque main qu'elle passe. La propriété d'une part emporte de plein droit adhésion aux statuts et aux résolutions prises par l'assemblée générale.

## IV.- Administration de la société

**Art. 10.** L'administration et la gestion de la société sont exercées conjointement par les sociétaires.

**Art. 11.** La gestion journalière de la société peut cependant être confiée à l'un des sociétaires qui représentera alors la société vis-à-vis des tiers.

**Art. 12.** Chacun des sociétaires a un droit illimité de surveillance et de contrôle sur toutes les affaires de la société. Les sociétaires peuvent cependant nommer un des leurs qui exercera le droit de surveillance et de contrôle en leurs lieu et place.

### V.- Assemblée générale

**Art. 13.** Les sociétaires se réunissent en assemblée générale extraordinaire chaque fois que les intérêts de la société l'exigent et au moins une fois l'an en assemblée ordinaire pour l'examen des comptes de la société.

Toute assemblée doit se tenir dans le délai d'un mois, si la demande en est faite par l'un quelconque des sociétaires.

**Art. 14.** L'assemblée générale ordinaire procède à l'examen des affaires sociales, et discute, approuve ou redresse les comptes.

Elle délibère et vote sur toutes propositions portées à l'ordre du jour.

**Art. 15.** Dans toutes assemblées générales chaque part donne droit à une voix.

En cas de division de la propriété des parts d'intérêt entre usufruitier et nu-proprétaire, le droit de vote appartient à l'usufruitier.

**Art. 16.** L'assemblée générale extraordinaire peut apporter toutes modifications aux statuts, quelles qu'en soient la nature et l'importance.

### VI.- Dissolution – Liquidation

**Art. 17.** A l'expiration ou en cas de dissolution anticipée de la société, la liquidation de la société se fera par les soins d'un des sociétaires dont les attributions seront fixées par les sociétaires réunis en assemblée générale extraordinaire.

L'assemblée générale extraordinaire peut cependant décider à la majorité des voix que la liquidation sera confiée à un homme de l'art non sociétaire.

#### Assemblée extraordinaire

Et à l'instant les sociétaires, représentant l'intégralité des parts d'intérêts, se sont réunis en assemblée et ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1) Chacun des sociétaires préqualifiés aura la charge de la gestion journalière de la société avec le pouvoir de la représenter individuellement vis-à-vis des tiers.

2) Le siège de la société est établi à 50, rue des Champs, L-8053 Bertrange.

#### Frais

Les dépenses, frais, charges et rémunérations qui incombent à la société à raison de sa constitution s'élèvent approximativement à cinquante mille (50.000,-) francs luxembourgeois.

La société est à considérer comme société familiale réunissant les parents et deux filles.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous notaire la présente minute, les états civils indiqués ayant été certifiés par le notaire d'après des extraits du registre de l'Etat civil.

Signé: J. Schroeder, M. Frantz, J. Schroeder, J. Schroeder, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 14 mai 1998, vol. 107S, fol. 83, case 1. – Reçu 21.400 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 juin 1998.

A. Schwachtgen.

(23487/230/125) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 1998.

### **BONITO PROPERTIES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 31, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

#### STATUTS

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit, le vingt-six mai.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Monsieur Jan Herman Van Leuvenheim, Conseiller, demeurant à L-2449 Luxembourg, 15, boulevard Royal.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit:

#### **Titre 1<sup>er</sup>.- Objet, Raison sociale, Durée, Siège**

**Art. 1.** La société a pour objet la gestion, l'administration, la mise en valeur par vente, achat, échange, construction, location, leasing ou de toute autre manière de propriétés immobilières au Grand-Duché de Luxembourg et à l'étranger.

La société a en outre pour objet la participation, sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises luxembourgeoises et étrangères, l'acquisition de tous titres et droits, par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière et entre autres l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et leur mise en valeur, ainsi que toutes opérations se rattachant directement ou indirectement à son objet, en empruntant notamment avec ou sans garantie et en toutes monnaies, par la voie d'émissions d'obligations qui pourront également être convertibles et/ou subordonnées et de bons et en accordant des prêts ou garanties à des sociétés dans lesquelles elle aura pris des intérêts.

En outre, la société peut effectuer toutes opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet ou susceptible d'en faciliter la réalisation ainsi que la prestation de tous services d'agent ou de mandataire commercial et/ou industriel, soit qu'elle se porte elle-même contrepartie, soit qu'elle agisse comme déléguée ou intermédiaire.

**Art. 2.** La société prend la dénomination de BONITO PROPERTIES, S.à r.l. et la forme de société à responsabilité limitée.

Elle peut exister avec un seul associé en application de la loi du 28 décembre 1992 ou avec plusieurs associés.

**Art. 3.** Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en toute autre commune du Grand-Duché en vertu d'une décision de l'assemblée générale des associés.

La gérance en fixe l'adresse exacte et effectue les dépôts et publications afférents en cas de changement.

La gérance peut ouvrir des agences ou succursales dans toutes autres localités du pays.

**Art. 4.** La société est constituée pour une durée illimitée.

Sa dissolution peut être décidée dans les formes requises pour les modifications aux statuts.

#### **Titre II.- Capital social, Parts sociales**

**Art. 5.** Le capital social est fixé à la somme de USD 40.000,- (quarante mille US dollars), représenté par 100 (cent) parts sociales d'une valeur de USD 400,- (quatre cent US dollars) chacune.

Les 100 (cent) parts ont été entièrement souscrites et libérées intégralement par:

Monsieur Jan Herman Van Leuvenheim, Conseiller, demeurant à L-2449 Luxembourg, 15, boulevard Royal; par apport de 4 (quatre) actions au porteur d'une valeur nominale de USD 10.000,- (dix mille US dollar) chacune, représentées par 4 (quatre) certificats de 1 (une) action chacun, portant les numéros 021, 022, 023 et 024 de la société anonyme du droit de la République de Panama PACIFIC CAPITAL INVEST S.A., ayant son siège social à Panama City (République de Panama), Via Espana and Elvira Mendez Street, Building Banco de Boston, étage numéro 16, constituée par acte numéro 429 reçu par le Notaire Alfredo Abraham Sanchez Ortega, de résidence à Panama-City (République de Panama) en date du 16 janvier 1998, enregistrée à The Public Registry Office of Panama, Microfilm Section (Mercantile), Microjacket 340497, Roll 58086, Frame 0059 le 28 janvier 1998.

L'associé prénommé dépose sur le bureau du notaire instrumentant les 4 (quatre) certificats, dont question ci-avant, prouvant ainsi que cet apport en nature existe réellement et que sa valeur est au moins égale au capital social de la société, présentement constituée.

Par conséquent, la justification et la preuve de l'existence des dites actions et de leur apport effectif à la société ont été apportées au notaire instrumentant par la présentation des titres représentatifs de ces actions et par la déclaration irrévocable de transfert, faite par les cédants.

**Art. 6.** La cession de parts sociales est autorisée.

En cas de pluralité d'associés, ces cessions se feront conformément au prescrit des articles 189 et 190 de la loi du 18 septembre 1933.

**Art. 7.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'associé unique ou de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

#### **Titre III.- Gérance, Assemblées**

**Art. 8.** La société est gérée par un ou plusieurs gérants, associés ou non qui, vis-à-vis des tiers, ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société en toutes circonstances et pour faire autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet.

La société n'est engagée en toutes circonstances que par la signature individuelle du gérant unique ou, lorsqu'ils sont plusieurs, par les signatures conjointes de deux gérants.

**Art. 9.** Le décès d'un gérant ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la société.

**Art. 10.** Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

#### **Titre IV. Assemblées**

**Art. 11.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente.

Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

**Art. 12.** Pour les sociétés ne comportant qu'un seul associé les dispositions visées à l'article onze ci-avant ne sont pas applicables.

Il suffit que l'associé unique exerce les pouvoirs attribués à l'assemblée des associés et que ses décisions soient inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit.

De même, les contrats conclus entre l'associé unique et la société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établis par écrit. Cette disposition n'est pas applicable aux opérations courantes conclues dans des conditions normales.

#### **Titre V. Année sociale, Comptes annuels**

**Art. 13.** L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

**Art. 14.** Chaque année, au 31 décembre, les comptes sont arrêtés et la gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société. Tout associé peut prendre communication au siège social de l'inventaire et du bilan.

**Art. 15.** Les produits de la société, constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social. Le solde est à la libre disposition de l'associé unique ou des associés.

#### **Titre VI. Dissolution, Liquidation**

**Art. 16.** Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

**Art. 17.** Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, l'associé unique ou, lorsqu'ils sont plusieurs, les associés, s'en réfèrent à la loi du 18 septembre 1933 et ses modifications subséquentes, dont la loi du 28 décembre 1992.

#### *Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunération et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution s'élève approximativement à soixante mille francs luxembourgeois.

Le notaire a attiré l'attention des parties constituantes sur les dispositions de l'article 182 de la loi sur les sociétés commerciales. La même partie a déclaré persister dans son intention d'exprimer le capital social en une devise étrangère, à savoir US dollars divisé en parts sociales d'une autre valeur nominale que mille francs luxembourgeois ou d'un multiple.

#### *Assemblée Générale Extraordinaire*

Et aussitôt, les associés, représentant l'intégralité du capital social, ont nommé en qualité de gérant unique: Monsieur Jan Herman Van LEuvenheim, Conseiller, demeurant à L-2449 Luxembourg, 15, boulevard Royal. Le gérant a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société en toutes circonstances et l'engager valablement sous sa seule signature.

Les associés fixent l'adresse de la société à L-1331 Luxembourg, 31, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: J.H. van Leuvenheim, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 2 juin 1998, vol. 108S, fol. 19, case 7. – Reçu 14.544 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

Pour expédition délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 juin 1998.

J. Elvinger.

(23490/211/122) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 1998.

#### **PATPHARM HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen.

R.C. Luxembourg B 41.037.

#### *Extrait des résolutions prises à l'Assemblée Générale Statutaire du 5 mai 1998*

Les mandats des administrateurs de Messieurs Paolo Rossi, Gabriele Braglia et Riccardo Braglia et le mandat du Commissaire aux Comptes de Monsieur Peter Bucheli, sont reconduits pour une nouvelle période statutaire de 6 ans jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2004.

Certifié sincère et conforme  
PATPHARM HOLDING S.A.

P. Rossi  
*Administrateur*

G. Braglia  
*Administrateur*

Enregistré à Luxembourg, le 4 juin 1998, vol. 508, fol. 4, case 12. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(23445/526/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 1998.

#### **STAHL- UND METALLUNTERNEHMENSHOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1470 Luxembourg, 50, route d'Esch.

R.C. Luxembourg B 61.619.

#### *Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 30 janvier 1998*

KPMG AUDIT, société civile, 31, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg a été nommée au poste de commissaire aux comptes de la société.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2003.

Pour extrait conforme

*Pour la société*

Signature

*Un mandataire*

Enregistré à Luxembourg, le 5 juin 1998, vol. 508, fol. 14, case 11. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(23468/595/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 1998.

**PASTEL CONSULTING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare.  
R.C. Luxembourg B 55.211.

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire du 4 juin 1998*

- Le siège social de la société a été transféré de Luxembourg, 50, route d'Esch à Luxembourg, 41, avenue de la Gare.
- Monsieur Yves Schmit, administrateur de sociétés, demeurant à Strassen et Maître René Faltz, avocat-avoué, demeurant à Luxembourg ont été élus aux fonctions d'administrateurs, en remplacement des administrateurs démissionnaires Messieurs Johan Dejans et Eric Vanderkerken.
- COMPAGNIE DE SERVICES FIDUCIAIRES S.A., ayant son siège social au 41, avenue de la Gare à Luxembourg a été élue aux fonctions de commissaire aux comptes, en remplacement du commissaire aux comptes démissionnaire BBL TRUST SERVICES LUXEMBOURG.

Le mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes prendra fin à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2002.

Pour extrait conforme  
Pour la société  
Signature  
Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 5 juin 1998, vol. 508, fol. 14, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(23444/000/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 1998.

**PROMOTRA S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-3590 Dudelange, 27, place de l'Hôtel de Ville.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 1997, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 5 juin 1998, vol. 133, fol. 39, case 4, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 juin 1998.

Signature.

(23447/773/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 1998.

**PUTNAM INTERNATIONAL ADVISORY COMPANY, Société Anonyme.**

Registered office: Luxembourg, 11, rue Aldringen.  
R. C. Luxembourg B 11.196.

*Extract of the resolutions taken by the Board of Directors by circular way effective 20 March 1998*

- Mr Marie-François Lhote de Selancy is co-opted as a Director in replacement of Mr Jean-Paul Thomas, who resigned on 1 October 1997.
- It will be proposed to the Annual General Meeting to ratify the co-option of Mr Marie-François Lhote de Selancy.

*Extract of the resolutions taken at the Annual General Meeting of 20 April 1998*

- the net profit of the year i.e. USD 101,254.- is carried forward to new account.
- the co-option of Mr Marie-François Lhote de Selancy as a Director in replacement of Mr Jean-Paul Thomas, who resigned on 1 October 1997, is ratified.
- Messrs John R. Verani, Takehiko Watanabe, Thomas M. Turpin, John C. Talanian, Steven Spiegel, Alfred F. Brausch and Marie-François Lhote de Selancy are re-elected as Directors for the ensuing year.
- DELOITTE & TOUCHE, Luxembourg, are re-elected as Statutory Auditor for the ensuing year.

Certified true extracts

For PUTNAM INTERNATIONAL ADVISORY COMPANY  
KREDIETRUST

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 4 juin 1998, vol. 508, fol. 4, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(23448/526/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 1998.